

Communauté
de communes

Recueil

**des actes
administratifs**

Juin 2021



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

 thelloise.fr

 [thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

 [@Thelloise](https://twitter.com/Thelloise)

S O M M A I R E

	Pages
<u>CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 22 JUIN 2021</u>	
Etat récapitulatif des délibérations	4 à 7
Dispositif des délibérations	9 à 245
<u>ACTES ADMINISTRATIFS</u>	
<u>DECISIONS DU PRESIDENT</u>	249 à 253
✓ Décision n° 2021-DP-026 du 14 juin 2021 : Autorisation de signature d'un marché ayant pour objet un audit et une assistance à la passation de marché d'assurance.	
✓ Décision n° 2021-DP-027 du 14 juin 2021 : Autorisation de signature d'un marché ayant pour objet une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation de la CLECT, des conditions patrimoniales de transfert des biens des communes à la CCT et du rapport quinquennal sur les attributions de compensation.	
✓ Décision n° 2021-DP-028 du 14 juin 2021 : Autorisation de signature d'une prestation ayant pour objet le déplacement de cuves et l'intervention sur bache point haut à Hermes pour la création d'une purge et le remplacement d'un tampon.	

Etat récapitulatif des délibérations

SOMMAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

ORDRE DU JOUR
ET RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS PRISES



A – Conseil communautaire du Mardi 22 juin 2021

Délibérations rendues exécutoires le 23 juin 2021

**0- INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
TITULAIRE SUITE AU DÉCÈS DE MME VILTARD.**

DONT ACTE

I- FINANCES/PERSONNEL/PATRIMOINE/COMMUNICATION

1.- BUDGET PRINCIPAL

1. Compte de gestion 2020 – budget principal
2. Compte administratif 2020 – budget principal + Note synthétique de présentation
3. Affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 du budget principal
4. Décision Modificative n°1 – budget principal

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE

2.- BUDGETS ANNEXES

2.1.-Assainissement collectif

1. Compte de gestion 2020 – budget annexe assainissement collectif
2. Compte administratif 2020 – budget annexe assainissement collectif
3. Affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement collectif

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE

2.2.-Assainissement non collectif

1. Compte de gestion 2020 – budget annexe assainissement non collectif
2. Compte administratif 2020 – budget annexe assainissement non collectif
3. Affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement non collectif

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE

2.3.-GEMAPI

1. Compte de gestion 2020 – budget annexe GEMAPI
2. Compte administratif 2020 – budget annexe GEMAPI
3. Affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe GEMAPI
4. Décision Modificative n°1 – budget annexe GEMAPI

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE

2.4.-TAD

1. Compte de gestion 2020 – budget annexe transport à la demande
2. Compte administratif 2020 – budget annexe transport à la demande
3. Affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe transport à la demande
4. Décision Modificative n°1 – budget annexe transport à la demande

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE

2.5.-ZAE

➤ 2.5.1- Neuilly en Thelle

1. Compte de gestion 2020 – budget annexe ZAE NEUILLY-EN-THELLE
2. Compte administratif 2020 – budget annexe ZAE NEUILLY-EN-THELLE
3. Affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe ZAE NEUILLY-EN-THELLE

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE

➤ 2.5.2- Noailles

1. Compte de gestion 2020 – budget annexe ZAE NOAILLES
2. Compte administratif 2020 – budget annexe ZAE NOAILLES
3. Affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe ZAE NOAILLES

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE

➤ 2.5.3- Novillers-Sainte Geneviève

1. Compte de gestion 2020 – budget annexe ZAE NOVILLERS-STE-GENEVIEVE
2. Compte administratif 2020 – budget annexe ZAE NOVILLERS/SAINTE-GENEVIEVE
3. Affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe ZAE NOVILLERS/SAINTE-GENEVIEVE

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE

➤ 2.5.4- ZAE transférées Loi NOTRe dont la ZAE « Portes Sud de l'Oise »

1. Compte de gestion 2020 – budget annexe ZAE transférées loi NOTRé
2. Compte administratif 2020 – budget annexe ZAE transférées loi NOTRé
3. Affectation définitive du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe ZAE transférées loi NOTRé

UNANIMITE
UNANIMITE
UNANIMITE

2.6. - Signature avec l'Etat d'une convention portant expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

UNANIMITE

2.7. -Conséquences de la fusion – transfert des biens situés sur les communes dépendant du service de publicité foncière de Beauvais

UNANIMITE

2.8.- Bilans des acquisitions cessions – Complément 2017 – Rectificatif 2018 - Année 2019 - Année 2020.

UNANIMITE

3.- REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL

3.1. Modifications du règlement intérieur

- Journées de récupération du temps de travail : suppression de la règle du non-cumul
- Rentrée scolaire
- Jours de fractionnement

UNANIMITE

3.2.- Dons de jours de repos non pris

- 3.2.1. au bénéfice des agents publics proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap
- 3.2.2. au bénéfice des agents publics parents d'enfant décédé ou assurant la charge effective et permanente d'une personne décédée de moins de 25 ans

UNANIMITE

UNANIMITE

3.3.- Rémunération des heures complémentaires réalisées dans le cadre d'un temps non complet : modalités d'application

UNANIMITE

3.4.- Mise en place du forfait mobilité durable

UNANIMITE

3.5.- Recrutement (contrats aidés)

3.5.1. Volontariat territorial en administration (VTA) : 1 poste de chargé de mission en développement territorial et recherche de financements (Direction ressources)

UNANIMITE

3.5.2. Parcours emploi compétence (PEC) : 1 poste d'agent d'entretien des espaces publics (service patrimoine)

UNANIMITE

3.6.- Tableau des effectifs : mise à jour

UNANIMITE

4.- PATRIMOINE

4.1 Convention de mandat avec le SE60 pour la réalisation de travaux d'éclairage public sur la ZAE d'Ercuis

UNANIMITE

II.- AUTRES RAPPORTS

1.- RESSOURCE EN EAU

1. Avenants aux contrats de délégation de service public passés avec la société SUEZ

UNANIMITE

2.- ENVIRONNEMENT

1. Renouvellement des marchés de collecte – compte rendu du travail du comité de pilotage et validation du projet de service

UNANIMITE

2. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) – Bilan 2020

UNANIMITE

3.- ACTION SOCIALE COMMUNAUTAIRE/ACCESSIBILITE DES SERVICES

1. Commande Publique – Equipement d'intérêt communautaire – Aquathelle – Avenant n°2 à la DSP

UNANIMITE

2. Aire d'accueil des gens du voyage – Règlement intérieur - tarifs

UNANIMITE

4.- COHERENCE ET ATTRACTIVITE TERRITORIALES

1.- Cohérence territoriale

1. Suspension de la procédure d'arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale et de consultation des personnes publiques associées et commissions prévues à l'article L.143-20 du code de l'urbanisme

UNANIMITE

2. Signature d'une convention cadre avec la SAFER Hauts de France

UNANIMITE

2.- Attractivité territoriale

1. Cession de terrain – parcelle ZC 224 Noailles

UNANIMITE

3.- Contrat de relance et de transition écologique

1. Contrat de Relance et de Transition écologique : adoption et signature

UNANIMITE

5.- MOBILITES

1. Signature du marché Pass Thelle Bus 2021/2024

UNANIMITE

2. Versement mobilité : liste des associations et fondations exonérées pour 2021

UNANIMITE

Dispositif des délibérations

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 supplés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 48

OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE TITULAIRE

Numéro de la Délibération : 220621-DC-0

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont supplés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE TITULAIRE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

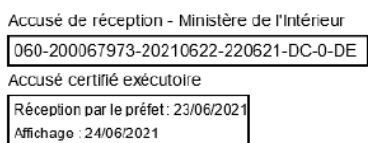
- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code électoral, notamment son article L 273-10 alinéa ;
- L'avis favorable des commissions en date du 17 juin 2021 ;

Considérant :

- Que Madame Dominique VILTARD, maire de la commune de Crouy-en-Thelle et conseillère communautaire titulaire est décédée le 4 mai 2021 ;
- Que le siège de conseiller communautaire titulaire est donc rendu vacant ;
- Que Monsieur Gérard PIEUX, conseiller communautaire suppléant pour la commune de Crouy-en-Thelle est donc appelé à succéder à Madame Dominique VILTARD, en tant que conseiller communautaire titulaire ;
- Que par voie de conséquence, le poste de conseiller communautaire suppléant ne peut plus être pourvu ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Gérard PIEUX, en tant que conseiller communautaire titulaire, représentant la commune de Crouy-en-Thelle.



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 supplés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 48

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.1.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont supplés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2020 du budget principal. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.
- **ADOPTE** le compte de gestion 2020 du budget principal.

060025
SGC MERU



22500 - CC THELLOISE

II-1
Exercice 2020

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 161 358,08	23 131 428,59	28 292 787,27
Titres de recettes émis (b)	2 425 848,52	22 496 529,51	24 922 378,03
Réductions de titres (c)	1 204,89	331,90	1 536,79
Recettes nettes (d = b - c)	2 424 643,63	22 496 197,61	24 920 841,24
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 161 358,08	23 131 428,59	28 292 787,27
Mandats émis (f)	1 321 333,74	21 666 072,19	22 987 405,93
Annulations de mandats (g)		672 529,94	672 529,94
Dépenses nettes (h = f - g)	1 321 333,74	20 993 542,25	22 314 875,99
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 103 309,89	1 502 655,36	2 605 965,25
(h - d) Déficit			

22500 - CC THELLOISE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-1 019 968,92		1 103 309,89		83 340,97
Fonctionnement	2 047 395,30	953 854,97	1 502 655,36		2 596 195,69
TOTAL I	1 027 426,38	953 854,97	2 605 965,25		2 679 536,66
II - Budgets des services à caractère administratif					
22501 -ZA1 NOVILLERS STE GENEVI					
Investissement	56 466,94		-23 052,13		33 414,81
Fonctionnement	145 024,72				145 024,72
Sous-Total	201 491,66		-23 052,13		178 439,53
22502 -ZA2 NOAILLES -CC THELLOI					
Investissement	-515 463,32		-41 695,85		-557 159,17
Fonctionnement	-145 085,22		-82,87		-145 168,09
Sous-Total	-660 548,54		-41 778,72		-702 327,26
22503 -ZA3 CHAMBLY LES POINTES-					
Investissement	-1,60				-1,60

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 supplés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 47

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.1.2

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Olivier DOUCHET.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERIE, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont supplés :

- Mme Dominique MARGERIE par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Le compte de gestion 2020 du budget principal ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE
MONSIEUR DOUCHET, VICE-PRESIDENT DELEGUE AUX FINANCES,
LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE,
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **ADOPTE**, au vu du compte de gestion 2020 du budget principal établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2020 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2019 et les restes à réaliser de 2020 soit un **résultat net excédentaire de 2 047 618.75 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	1 321 333,74	2 424 643,63	1 103 309,89
Investissement : reprise du résultat 2019	1 019 968,92	-	- 1 019 968,92
<i>Sous total hors restes à réaliser</i>	<i>2 341 302,66</i>	<i>2 424 643,63</i>	<i>83 340,97</i>
Restes à réaliser Investissement 2020	1 092 466,47	460 548,56	- 631 917,91
Sous total INVESTISSEMENT	3 433 769,13	2 885 192,19	- 548 576,94
FONCTIONNEMENT	20 993 542,25	22 496 197,61	1 502 655,36
Fonctionnement : reprise du résultat 2019	-	1 093 540,33	1 093 540,33
Restes à réaliser Fonctionnement 2020	-	-	-
Sous total FONCTIONNEMENT	20 993 542,25	23 589 737,94	2 596 195,69
Résultats définitifs	24 427 311,38	26 474 930,13	2 047 618,75

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210622-220621-DC-I-1-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2021

Affichage : 24/06/2021

RAPPORT DE PRÉSENTATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

PREAMBULE

Le vote des comptes administratifs 2020 termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année, s'agissant du budget principal et des budgets annexes de la CCT.

Les documents budgétaires « réglementaires », remis à l'ensemble des membres du conseil communautaire, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions M14 et M49.

Ces documents réglementaires ont été insérés au dossier du conseil communautaire et transmis dans les délais légaux prévus à l'article L. 2121-12 du CGCT.

S'agissant de ces documents réglementaires, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L. 2313- 1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place à l'accueil de la Communauté de Communes,
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande par courriel à formuler à l'adresse contact@thelloise.fr,
- envoi par courrier postal sur demande écrite moyennant le coût de reproduction du document demandé.

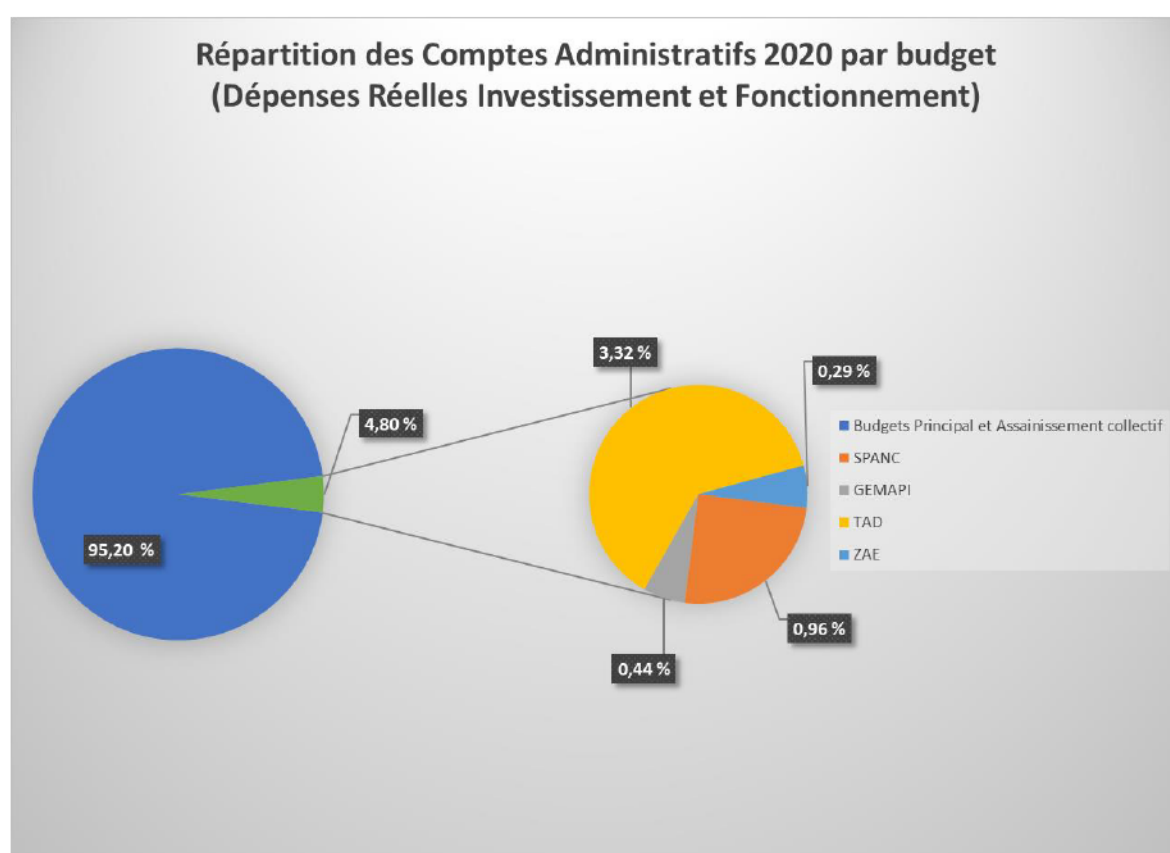
L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues du document budgétaire.

1 LE BUDGET PRINCIPAL	4
1.1 LES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL	4
1.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
1.2.1 Les recettes de fonctionnement.....	4
1.2.2 Les dépenses de fonctionnement.....	6
1.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10
1.3.1 Les recettes d'investissement.....	10
1.3.2 Les dépenses d'investissement.....	11
1.4 L'ETAT DE LA DETTE	12
1.5 LES EPARGNES	14
2 LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	15
2.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	15
2.1.1 Les recettes de fonctionnement.....	15
2.1.2 Les dépenses de fonctionnement.....	15
2.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16
2.2.1 Les recettes d'investissement.....	16
2.2.2 Les dépenses d'investissement.....	17
2.3 L'ETAT DE LA DETTE	18
3 LES BUDGETS ANNEXES GEMAPI, SPANC ET TAD	19
3.1 BUDGET ANNEXE GEMAPI	19
3.2 BUDGET ANNEXE SPANC	19
3.3 BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)	20
3.4 BUDGETS ANNEXE ZAE	20
CONCLUSION	21

Ce rapport retrace les principales informations des comptes administratifs 2020. Toutefois, les éléments ci-après concernent principalement le budget principal et le budget assainissement collectif, qui représentent à 95,20 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement de la CCT et plus succinctement les autres budgets annexes (GEMAPI/CPANC et TAD/ZAE).

Budgets	Dépenses Réelles de Fonctionnement	Dépenses Réelles d'Investissement	TOTAL
Budget Principal	19 772 848,14	1 157 559,98	20 930 408,12
Budget Assainissement Collectif	1 034 128,41	5 382 521,64	6 416 650,05
SPANC	101 092,47	175 320,24	276 412,71
GEMAPI	123 660,33	1 697,53	125 357,86
TAD	954 629,39	0,00	954 629,39
ZAE	21 621,62	63 067,98	84 689,60
TOTAL	22 007 980,36	6 780 167,37	28 788 147,73



1 LE BUDGET PRINCIPAL

1.1 LES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

Il convient de rectifier par Décision Modificative n°1 le résultat provisoire de 2020 affecté lors du vote du BP 2021.

En effet, la reprise anticipée des résultats 2020 votée lors du conseil communautaire du 30 mars dernier est erronée s'agissant de la section d'investissement, du fait que la reprise du résultat 2019 intégrait les RAR, impactant ainsi le résultat de 2020.

En section de fonctionnement, dans la préparation budgétaire 2021, la reprise du résultat 2019 a été faite intégralement pour un montant 2 047 395,30 €, alors même qu'elle aurait dû être affectée pour partie à la section d'investissement à hauteur de 953 854,97 € et pour partie à la section de fonctionnement à hauteur de 1 093 540,33 €.

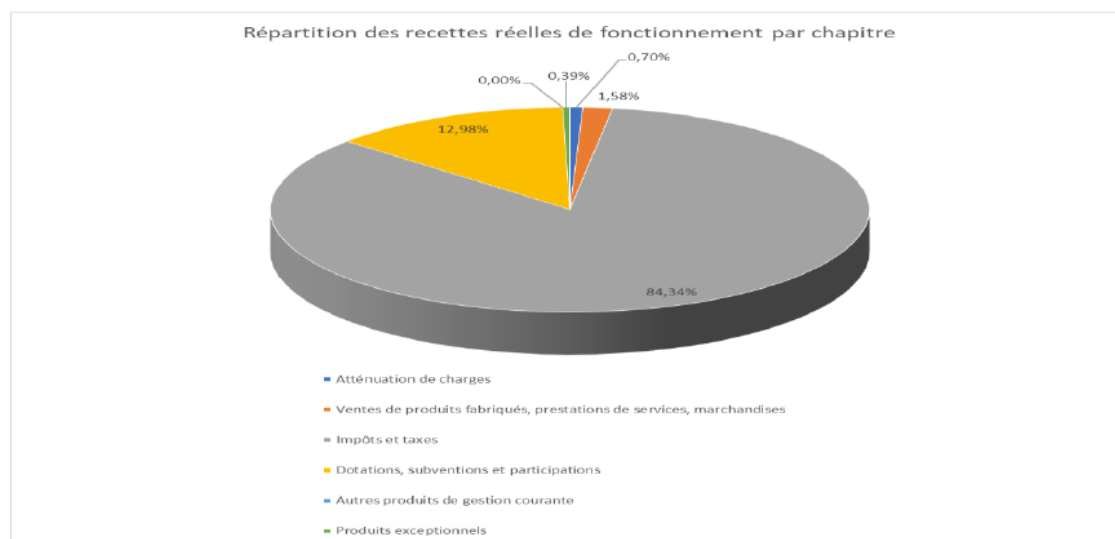
SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	1 321 333,74	2 424 643,63	1 103 309,89
Investissement : reprise du résultat 2019	1 019 968,92	-	- 1 019 968,92
<i>Sous total hors restes à réaliser</i>	<i>2 341 302,66</i>	<i>2 424 643,63</i>	<i>83 340,97</i>
Restes à réaliser Investissement 2020	1 092 466,47	460 548,56	- 631 917,91
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	<i>3 433 769,13</i>	<i>2 885 192,19</i>	<i>- 548 576,94</i>
FONCTIONNEMENT	20 993 542,25	22 496 197,61	1 502 655,36
Fonctionnement : reprise du résultat 2019	-	1 093 540,33	1 093 540,33
Restes à réaliser Fonctionnement 2020	-	-	-
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	<i>20 993 542,25</i>	<i>23 589 737,94</i>	<i>2 596 195,69</i>
Résultats définitifs	24 427 311,38	26 474 930,13	2 047 618,75

1.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.2.1 Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
013.	Atténuation de charges	65 500,00	156 252,67	238,55%
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	400 000,00	353 398,74	88,35%
73.	Impôts et taxes	18 710 990,26	18 860 514,00	100,80%
74.	Dotations, subventions et participations	2 660 476,00	2 903 676,60	109,14%
75.	Autres produits de gestion courante		1,99	
77.	Produits exceptionnels	50 500,00	88 087,61	174,43%
	Total réel	21 887 466,26	22 361 931,61	102,17%
002.	Résultat d'exploitation reporté	1 093 540,33	1 093 540,33	100,00%
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 422,00	134 266,00	89,26%
	Total Ordre	1 243 962,33	1 227 806,33	98,70%
	Total général	23 131 428,59	23 589 737,94	101,98%

Les recettes réelles de fonctionnement (22,362 M€) ont été réalisées à 102,17 %, en augmentation de 1,24 % par rapport à l'exercice 2019 (22,089 M€). La répartition des recettes réelles de fonctionnement par principaux chapitres se présente ainsi :



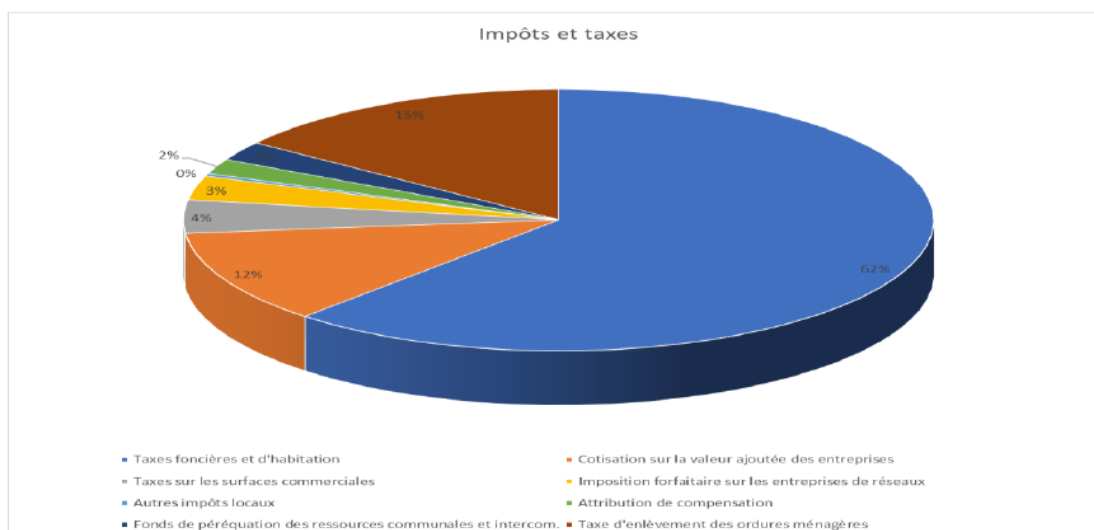
➤ **Chapitre 73 - « Impôts et taxes » (18 860 514,00 €)**

Ce chapitre représente 84,34 % des recettes réelles de fonctionnement perçues sur l'exercice 2020 et totalise 18,861 M€ (contre 84 % en 2019 et 18,560 M€).

Ci-dessous le tableau comparatif entre 2019 et 2020 du chapitre 73 :

Détail chapitre 73 "Impôts et taxes"	2019		2020		Ecart 2020/2019
	en Montant	Répartition en %	en Montant	Répartition en %	
Taxes foncières et d'habitation	11 433 188,00	62%	11 656 524,00	62%	223 336,00
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	2 197 211,00	12%	2 180 188,00	12%	- 17 023,00
Taxes sur les surfaces commerciales	723 648,00	4%	769 964,00	4%	46 316,00
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	571 314,00	3%	564 517,00	3%	- 6 797,00
Autres impôts locaux	98 214,00	1%	61 492,00	0%	- 36 722,00
Attribution de compensation	350 739,00	2%	350 739,00	2%	-
Fonds de péréquation des ressources communales	406 594,00	2%	453 469,00	2%	46 875,00
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 779 131,00	15%	2 823 621,00	15%	44 490,00
TOTAL	18 560 039,00	100%	18 860 514,00	100%	300 475,00

Les ressources fiscales de 2020 se ventilent par imposition comme suit :



Les taxes foncières et d'habitation représentent 62 % des recettes de ce chapitre, en augmentation de 223 336,00 € soit 1,95 % par rapport à l'exercice 2019. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et assimilés représente 15 % de ce chapitre à 2 823 621,00 €, augmentation de 44 490,00 € par rapport à l'exercice 2019 soit 1,60 %.

Les autres produits de fiscalité directe restent assez stables.

➤ **Chapitre 74 - « Dotations, subventions et participations » (2 903 676,60 €)**

Il comptabilise notamment les principales dotations et compensations qui nous sont versées par l'Etat. Ce chapitre est quasiment identique par rapport à 2019 et représente 12,98 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les autres chapitres des Recettes Réelles de Fonctionnement, chapitre 013 « Atténuations de charges » (156 252,67 €), chapitre 70 « Ventes de produits fabriqués, prestations de services » (353 398,74 €) et « Produits exceptionnels » (88 087,61 €), représentent au total 2,68 %.

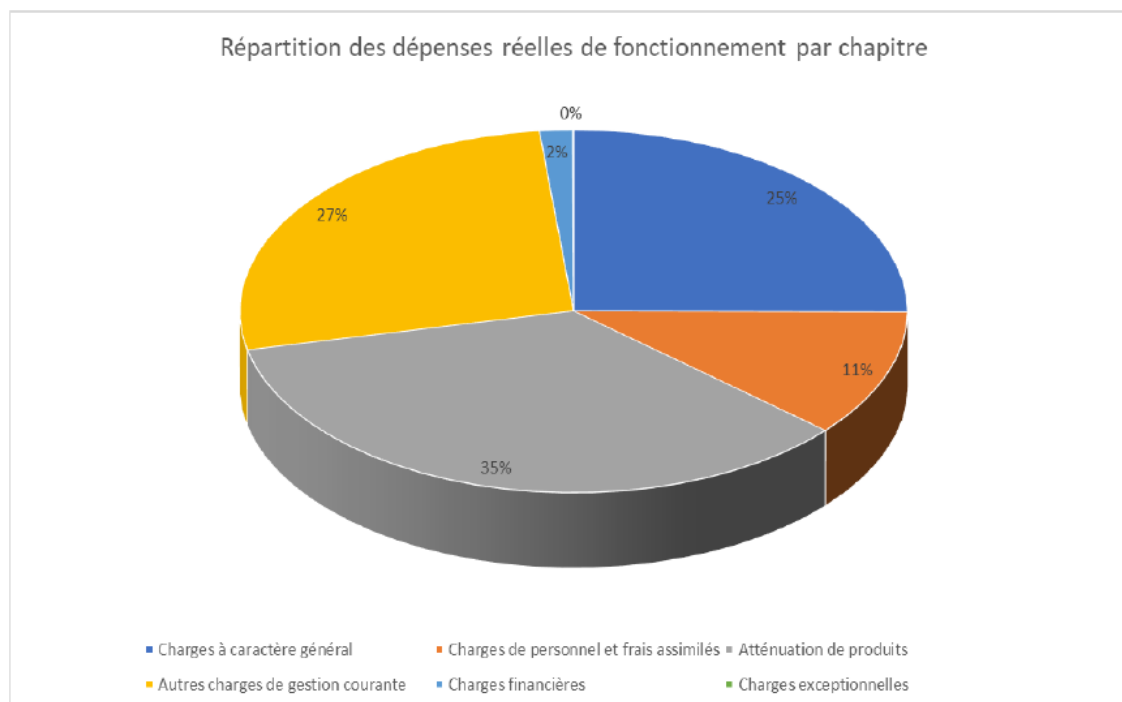
1.2.2 Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
011.	Charges à caractère général	5 944 991,32	4 961 193,10	83,45%
012.	Charges de personnel et frais assimilés	2 495 000,00	2 242 790,28	89,89%
014.	Atténuation de produits	6 946 735,00	6 945 635,94	99,98%
022.	Dépenses imprévues	2 500,00		0,00%
65.	Autres charges de gestion courante	5 370 212,00	5 298 275,02	98,66%
66.	Charges financières	330 000,00	316 927,15	96,04%
67.	Charges exceptionnelles	156 000,00	8 026,65	5,15%
Total réel		21 245 438,32	19 772 848,14	93,07%
023.	Virement à la section d'investissement	418 304,27		0,00%
042.	opérations d'ordre de transfert entre sections	1 467 686,00	1 220 694,11	83,17%
Total Ordre		1 885 990,27	1 220 694,11	64,72%
Total général		23 131 428,59	20 993 542,25	90,76%

Les dépenses réelles de fonctionnement (19,773 M€) ont été réalisées à 93,07 %, en baisse de 1,35 % par rapport à l'exercice 2019 (20,044 M€).

Cette baisse s'explique principalement par le fait qu'il n'y a pas eu de versement de subvention du budget principal au budget annexe Transport A la Demande sur l'exercice 2020.

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement par principaux chapitres se présente ainsi :



➤ Chapitre 011 - « Charges à caractère général » (4 961 193,10 €)

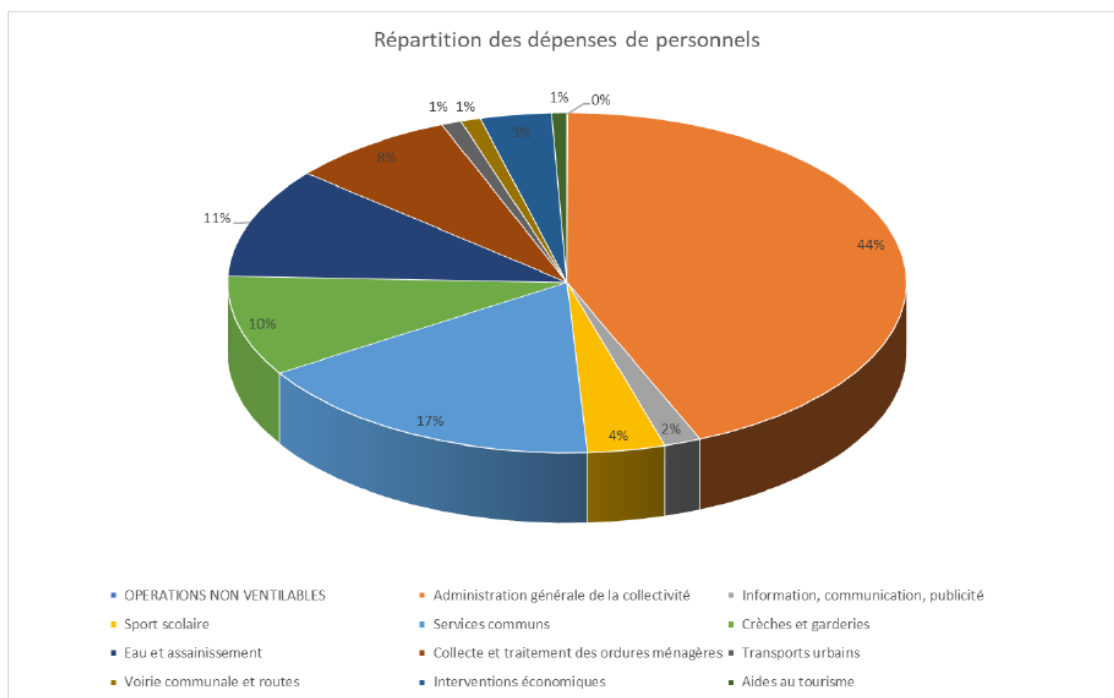
Le chapitre 011, réalisé à hauteur de 83,45 %, couvre notamment :

- Les achats de stocks : **comptes 60** (118 764,18 €), à travers
 - Les fluides (eaux/gaz/électricité) : 56 200,21 € ;
 - Les fournitures de petits équipements : 28 819,23 € ;
 - Les fournitures administratives : 16 529,25 €

- Les services extérieurs : **comptes 61** (4 418 971,04 €), à travers
 - Les prestations de services (4 017 907,03 €) représentent les crédits les plus importants du chapitre puisqu'ils concernent, pour 75 % (3 305 810,32 €), les prestations de services liées au Service Public d'Élimination des Déchets (SPED).
 - Les dépenses d'entretien, de maintenance et de réparation des équipements, ainsi que des bâtiments (extérieurs et intérieurs) et voiries se sont élevées à 294 517,96 € au titre de l'exercice 2020.
 - Les études et recherches, d'un montant de 24 349,49 €, ont concerné la révision du SCOT pour 7 920,00 € et l'étude de planification / programmation énergétique sur le territoire effectué par le Syndicat d'énergie de l'Oise pour 16 429,49 €.

- Les autres services extérieurs : **comptes 62** (414 606,88 €), couvrent essentiellement :
 - Le transport vers les ALSH à hauteur de 24 233,09 €
 - Les frais de télécommunications et d'affranchissement pour 25 203,38 €
 - Les concours divers (cotisations...) pour 162 462,00 € dont notamment les cotisations auprès des missions locales.

- **Chapitre 012 - « Charges de personnel et frais assimilés » (2 242 790,28 €)**



Les dépenses de personnels étaient de 2 088 853,80 € en 2019.

➤ **Chapitre 014 - « Atténuations de produits » (6 945 635,94 €)**

Ce chapitre a été réalisé à 99,98 %, il est quasi-stable par rapport à l'exercice 2019 (6,937 M€) et concerne :

- Les attributions de compensation positives pour un total de 6 239 605,50 € : montant identique à l'exercice 2019.
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) à hauteur de 697 129,00 € (contre 697 877,89 € en 2019).
- En janvier 2020, un dégrèvement de Taxe sur les surfaces commerciales a été comptabilisée pour 8 901,44 €.

➤ **Chapitre 65 - « Autres charges de gestion courante » (5 298 275,02 €)**

Ce chapitre atteint 98,66 % de consommation en 2020, en augmentation de 3,03 % par rapport à l'exercice précédent (+ 176 556,64 €).

Le chapitre 65 est composé principalement :

- De la contribution au SMDO à hauteur de 3 222 688,56 € (+ 176 556,64 € par rapport à 2019) dont le détail est ci-dessous précisé :

Détail SMDO	2019	2020	Ecart 2020/2019
Traitement OM	1 003 798,32	975 031,37	- 28 766,95
Participation déchetteries	1 666 416,46	1 745 520,00	79 103,54
Part fixe traitement OM	324 253,45	320 937,34	- 3 316,11
Divers (indem. VEOLIA, diverses participations)	51 663,69	181 199,85	129 536,16
TOTAL	3 046 131,92	3 222 688,56	176 556,64

- De la contribution au SDIS à hauteur de 1 799 562,00 € (+22 708,00 € par rapport à 2019, soit + 1,28 %).
- Des indemnités versées aux élus pour 195 268,94 € (223 324,44 € en 2019).

➤ **Chapitre 66 et 67 - « Charges financières » (316 927,15 €) et « Charges exceptionnelles » (8 026,65 €)**

- Chapitre 66 - charges financières. Ces charges concernent le paiement des intérêts échus des emprunts souscrits au budget principal ainsi que les intérêts courus non échus (ICNE).
- Chapitre 67 – charges exceptionnelles. La dépense 2019 concerne uniquement l’annulation de titres sur les exercices antérieurs pour 8 026,65 €.
La subvention du budget principal au budget annexe Transport à la demande n’a pas été versée en 2020 car le budget annexe Transport à la demande est excédentaire.

1.3 LA SECTION D’INVESTISSEMENT

1.3.1 Les recettes d’investissement

Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
10.	Dotations, fonds divers et réserves	1 073 854,97	1 100 017,95	102,44%
13.	Subventions d’investissement	533 093,68	74 423,81	13,96%
16.	Emprunts et dettes assimilées	1 638 912,00		0,00%
Total réel		3 245 860,65	1 174 441,76	36,18%
021.	Virement de la section d’exploitation (recettes)	418 304,27		0,00%
040.	opérations d’ordre de transfert entre section	1 467 686,00	1 220 694,11	83,17%
041.	Opérations patrimoniales	29 507,76	29 507,76	100,00%
Total Ordre		1 915 498,03	1 250 201,87	65,27%
Total général		5 161 358,68	2 424 643,63	46,98%

➤ **Chapitre 10 - « Dotations, fonds divers et réserves » (1 100 017,95 €)**

Le chapitre 10 est constitué par le montant perçu au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) à hauteur de 146 162,98 € mais aussi par l’affectation du résultat 2019 à la couverture du besoin de financement au compte 1068 pour un montant de 953 854,97 €.

➤ **Chapitre 13 - « Subventions d’investissement » (74 423,81 €)**

Les recettes de ce chapitre correspondent aux subventions reçues de la Région Hauts de France (8 553,81 €) au titre de l’opération d’aménagement du parking de Saint Sulpice.

Le Conseil départemental a versé en 2020 la somme de 65 870,00 € pour la réfection de l'enrobée de l'avenue de l'Europe à Neuilly en Thelle.

1.3.2 Les dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
020.	Dépenses imprévues	46 050,00	-	0,00%
16.	Emprunts et dettes assimilées	868 000,00	867 712,99	99,97%
20.	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	85 706,00	79 738,70	93,04%
204.	Subventions d'équipement versées	410,00	352,85	86,06%
21.	Immobilisations corporelles	957 232,27	186 543,27	19,49%
23.	Immobilisations en cours	2 004 061,73	23 212,17	1,16%
Total réel		3 961 460,00	1 157 559,98	29,22%
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement	1 019 968,92	1 019 968,92	100,00%
040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	150 422,00	134 266,00	89,26%
041.	Opérations patrimoniales	29 507,76	29 507,76	100,00%
Total Ordre		1 199 898,68	1 183 742,68	98,65%
Total général		5 161 358,68	2 341 302,66	45,36%

➤ **Chapitre 16 - « Emprunts et dettes assimilées » (867 712,99 €)**

Ce chapitre correspond au remboursement du capital des emprunts souscrits au budget principal.

➤ **Chapitre 20 - « Immobilisations incorporelles (sauf le 204) » (79 738,70 €)**

Les dépenses de ce chapitre ont été consacrées à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage (69 099,50 €) et l'acquisition de différentes licences informatiques (10 639,20 €).

➤ **Chapitre 204 - « Subventions d'équipement versées » (352,85 €)**

La dépense au titre de ce chapitre correspond à la participation aux dépenses d'extension – réhabilitation du collège Condorcet à Bresles.

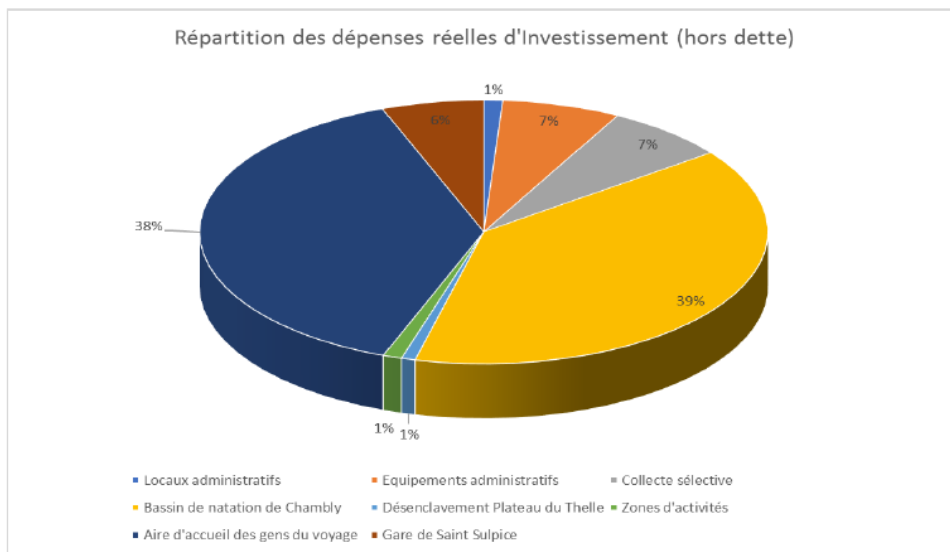
➤ **Chapitre 21 - « Immobilisations corporelles » (186 543,27 €)**

➤ **Chapitre 23 - « Immobilisations en cours » (23 212,17 €)**

Les dépenses des chapitres 21 et 23 ont concerné les opérations suivantes avec un taux de réalisation de près de 20,65 % pour ces 2 chapitres :

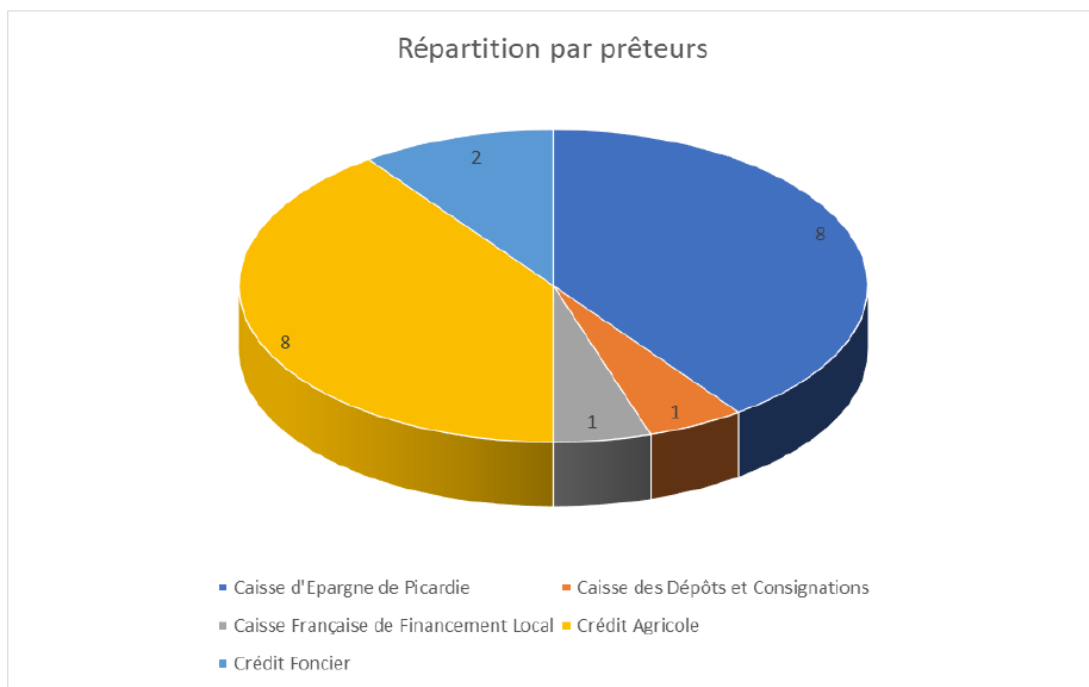
Opérations	Dépenses 2020
Locaux administratifs	2 248,80
Equipements administratifs	14 101,70
Collecte sélective	14 571,34
Bassin de natation de Chambly	82 116,32
Désenclavement Plateau du Thelle	1 647,09
Zones d'activités	2 232,00
Aire d'accueil des gens du voyage	80 644,01
Gare de Saint Sulpice	12 194,18
TOTAL	209 755,44

Hors dette, les dépenses réelles d'investissement sont réparties de la manière suivante :



1.4 L'ETAT DE LA DETTE

La dette du budget principal est composée de 20 contrats répartis auprès de 5 prêteurs.

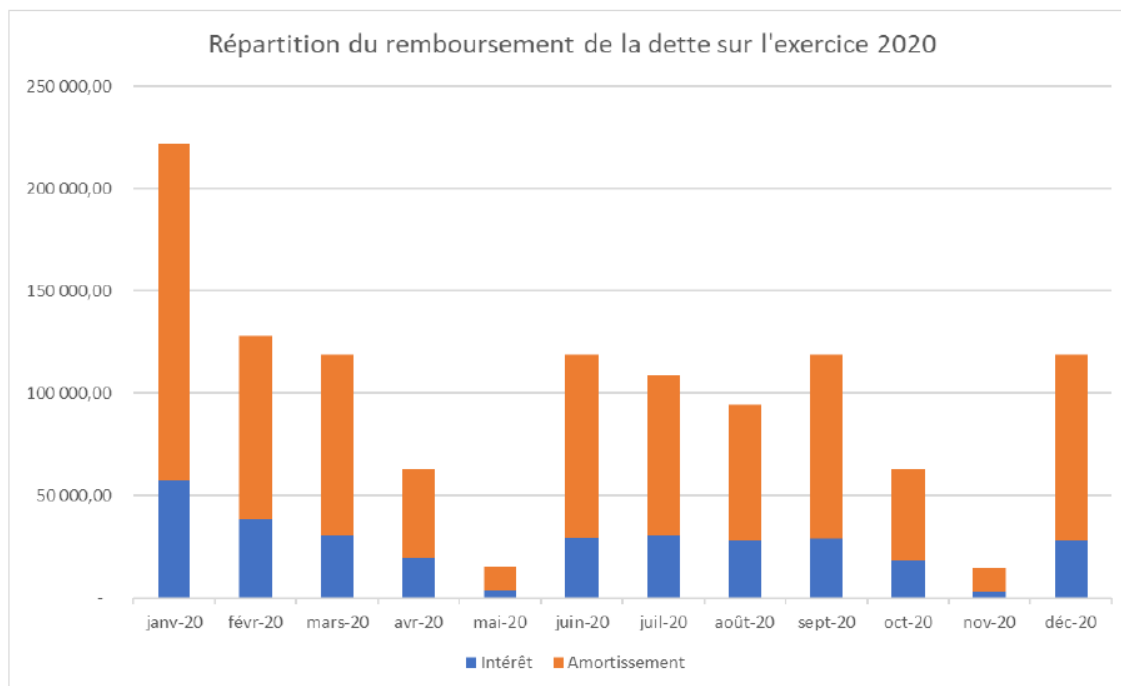


La dette au 31 décembre 2020 du budget principal représente 12 486 561,02 €

Le remboursement des annuités de la dette (Capital + Intérêts) est très fluctuant au cours d'une année :

Période	Intérêt	Amortissement	Annuité
janv-20	57 281,94	164 316,35	221 598,29
févr-20	38 902,21	89 213,98	128 116,19
mars-20	30 403,88	88 542,20	118 946,08
avr-20	19 257,51	44 035,31	63 292,82
mai-20	3 556,29	11 416,67	14 972,96
juin-20	29 680,35	89 265,73	118 946,08
juil-20	30 653,33	78 021,97	108 675,30
août-20	28 052,70	66 299,67	94 352,37
sept-20	28 950,14	89 995,94	118 946,08
oct-20	18 622,57	44 455,58	63 078,15
nov-20	3 353,07	11 416,67	14 769,74
déc-20	28 213,16	90 732,92	118 946,08
Total	316 927,15	867 712,99	1 184 640,14

Pour la troisième année consécutive, la CCT n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ces investissements. Les derniers emprunts souscrits en 2017 pour 4 050 000,00 € ont permis de financer le déploiement du THD et de réaliser le désenclavement du Pays de Thelle.



1.5 LES EPARGNES ¹

Indicateur de gestion majeur dans l'analyse financière de la collectivité, le niveau d'épargne traduit une situation financière qui par son autofinancement ne constitue pas le principal levier dans la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action de la collectivité, notamment la mise en œuvre de son programme d'investissement.

En effet, l'épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, que l'on appelle également épargne nette, sert à financer les dépenses d'équipement de la Communauté de communes par des ressources propres.

	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	20 986 716,02	20 460 029,59	22 089 208,62	22 361 931,61
Dépenses réelles de fonctionnement	20 931 416,00	20 787 835,00	20 043 781,31	19 772 848,14
<i>Epargne de gestion</i>	55 300,02	- 327 805,41	2 045 427,31	2 589 083,47
Intérêts de la dette	243 580,14	360 820,00	331 187,63	316 927,15
<i>Epargne brut</i>	- 188 280,12	- 688 625,41	1 714 239,68	2 272 156,32
Amortissement de la dette	662 249,33	825 746,63	846 382,54	867 712,99
<i>Epargne nette</i>	- 850 529,45	- 1 514 372,04	867 857,14	1 404 443,33

¹ **Epargne de gestion** : correspond à la différence entre les recettes courantes de fonctionnement (hors produits financiers et exceptionnels) et les dépenses courantes de fonctionnement (hors charges financières et exceptionnelles).

Epargne brute : correspond au solde de la section de fonctionnement, c'est-à-dire à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute est prioritairement affectée au remboursement du capital de la dette.

Epargne nette : correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements par des ressources propres

Rappelons que lorsqu'une collectivité souhaite réaliser des dépenses d'investissement (construction d'un équipement, achat de terrains, de matériel...), elle peut les financer :

- en obtenant des subventions qui couvriront une partie de la dépense ;
- et/ou en ayant recours à l'autofinancement, donc en réalisant des économies de gestion ou en augmentant les recettes ;
- et/ou en recourant à l'emprunt selon la nature de l'équipement à financer.

Le respect et la diffusion des principes fondamentaux de la comptabilité publique tels que l'annualité, la sincérité des comptes et l'engagement des recettes et des dépenses, la mise en place d'un suivi budgétaire et financier, la recherche systématique de recettes complémentaires permettent une nouvelle fois de dégager une épargne brute de plus 2.2 M€ au compte administratif du budget principal 2020.

2 LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Résultat au 31/12/2019	Résultat d'exécution 2020	Résultat au 31/12/2020 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	1 238 613,05	857 316,19	2 095 929,24	-	2 095 929,24
Investissement	3 217 779,46	- 1 483 993,07	1 733 786,39	-	1 733 786,39
TOTAL	4 456 392,51	- 626 676,88	3 829 715,63	-	3 829 715,63

Le résultat cumulé de l'exercice 2020 s'établit à + 3 829 715,63 €. Il a été repris de manière anticipée et provisoire lors du vote du Budget Primitif 2021 et fera l'objet d'un ajustement lors de la prochaine décision modificative.

2.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1.1 Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	2 415 979,00	2 367 725,27	98,00
74	Dotations, subventions et participations	176 000,00	260 468,88	147,99
75	Autres produits de gestion courante		10 672,60	
76	Produits financiers		34,06	
77	Produits exceptionnels	341 271,59	341 271,59	100,00
Total Réel		2 933 250,59	2 980 172,40	101,60
002	Résultat d'exploitation reporté	1 238 613,05	1 238 613,05	100,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	775 000,00	775 000,00	100,00
Total Ordre		2 013 613,05	2 013 613,05	100,00
Total Général		4 946 863,64	4 993 785,45	100,95

Les recettes réelles de fonctionnement (2 980 M€) ont été réalisées à 101,60 %, se répartissant principalement entre la redevance assainissement (chapitre 70) et les recettes de l'AESN (chapitre 74) correspondants aux primes d'épuration.

Le montant inscrit en recettes exceptionnelles (chapitre 77) de 341 271,59 € correspond au transfert des excédents de fonctionnement de l'assainissement des communes de Précy sur Oise (163 109,02 €), Villers sous Saint Leu (117 602,29 €) et Blaincourt les Précy (60 560,28€).

2.1.2 Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
011	Charges à caractère général	432 308,50	132 618,84	30,68
012	Charges de personnel et frais as	250 000,00	231 190,97	92,48
65	Autres charges de gestion coura	6 500,00	1 373,60	21,13
66	Charges financières	661 000,00	646 204,89	97,76
67	Charges exceptionnelles	31 000,00	22 740,11	73,36
Total Réel		1 380 808,50	1 034 128,41	74,89
023	Virement à la section d'investiss	1 662 055,14		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert e	1 904 000,00	1 863 727,80	97,88
Total Ordre		3 566 055,14	1 863 727,80	52,26
Total Général		4 946 863,64	2 897 856,21	58,58

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe assainissement collectif sont réparties principalement entre 4 chapitres.

Le chapitre 11 « charges à caractère général » couvre principalement pour l'exercice 2020 les contrats de prestations de services (Remise en état des postes de relèvement à Chambly, traitement des boues d'épuration dans le cadre de la COVID-19) pour 70 920,52 €, les primes d'assurances au titre des stations d'épuration pour 19 717,97 €, les études et recherches pour 6 300,00 € et les travaux d'entretien des réseaux d'assainissement pour 9 447,72 €.

Le chapitre 012 et 66 correspondent respectivement au frais de personnel et au remboursement des intérêts de la dette.

Le chapitre 67 « Autres charges exceptionnelles » correspond aux annulations de titres sur les exercices antérieurs.

2.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.2.1 Les recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
10	Dotations, fonds divers et réserves	141 047,49	141 047,49	100,00
13	Subventions d'investissement	1 764 243,00	2 098 167,00	118,93
16	Emprunts et dettes assimilées		229 443,00	
27	Autres immobilisations financières	350 000,00	266 317,28	76,09
45	Opérations pour compte de tiers	325 391,00	74 826,00	23,00
Total Réel		2 580 681,49	2 809 800,77	108,88
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 217 779,46	3 217 779,46	100,00
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	1 662 055,14		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 904 000,00	1 863 727,80	97,88
041	Opérations patrimoniales	350 000,00	385 858,88	110,25
Total Ordre		7 133 834,60	5 467 366,14	76,64
Total Général		9 714 516,09	8 277 166,91	85,20

Le chapitre 10 et plus exactement le compte 1068 correspond au transfert des excédents d'investissement de l'assainissement des communes de Précy sur Oise (67 412,93 €), Villers sous Saint Leu (48 605,01 €) et Blaincourt les Précy (25 029,55 €).

Le chapitre 13 a été réalisé à hauteur de 118,93 % avec 504 650,00 € de subventions du Conseil départemental et 1 593 517,00 € de l'Agence de l'eau (contre respectivement 2 208 090,00 € et 3 352 892,81 € en 2019).

Le chapitre 16 au titre de l'exercice 2020 représente deux nouvelles avances remboursables d'un montant total de 229 443,00 €.

Le chapitre 27, correspondant aux créances résultant du transfert des droits à déduction de T.V.A. de la collectivité sur les immobilisations des services affermés ou concédés, a été réalisé pour un montant perçu de 266 317,28 €.

Le chapitre 45 pour l'année 2020 s'élève à 74 826,00 € et correspond uniquement aux conventions d'aide de l'AESN pour le branchement des particuliers aux réseaux d'assainissement collectif.

2.2.2 Les dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
16	Emprunts et dettes assimilées	1 305 000,00	1 297 576,33	99,43
20	Immobilisations incorporelles	101 500,00	29 795,00	29,35
21	Immobilisations corporelles		36 404,20	
23	Immobilisations en cours	6 857 625,09	3 923 435,55	57,21
45	Opérations pour compte de tiers	325 391,00	95 310,56	29,29
Total Réel		8 589 516,09	5 382 521,64	62,66
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
040	Opérations d'ordre de transfert e	775 000,00	775 000,00	100,00
041	Opérations patrimoniales	350 000,00	385 858,88	110,25
Total Ordre		1 125 000,00	1 160 858,88	103,19
Total Général		9 714 516,09	6 543 380,52	67,36

Le chapitre 16 couvre à la fois le remboursement du capital des emprunts classiques pour 686 520,09 € et à la fois celui des avances remboursables pour 611 056,24 €.

Le chapitre 23 « Immobilisations en cours » a été réalisé à hauteur de 57,21 % (contre 67,06% en 2019) selon le détail des opérations suivantes :

OPERATION	OPERATION LIB	CA 2020
2019050.	HERMES - STEP	22 726,16
2019031.	CAUVIGNY	1 701,88
2019051.	HERMES - BERTHECOURT	2 312,50
2019082.	MOUY - BALAGNY	62 858,48
2019091.	PERSAN - CHAMBLY	150 110,82
2019131.	VILLERS SOUS SAINT LEU - BLAINCOURT	36 567,00
2020001.	MESNIL - PR ERQUIS	3 232,50
90801.	Opération assainissement Sainte Geneviève	313 245,70
90807.	Opérations assainissement Ponchon	8 224,07
90808117.	Opération assainissement Mesnil en Thelle n° 117	652,36
908131.	Opé. Asst Sivom- Hameau Messie à Mello	78,99
908131.	Opé. Asst Sivom- Hameau Messie à Mello	4 049,72
908133.	Opé. Asst Sivom Cires Mello-Réhab CD 929 Le Tillet	21 645,88
90817.	Opération asst Sivom ABBM	42 787,17
90821.	Assainissement SITTEU	2 400,00
90831.	ASSAINISSEMENT ST GENEVIEVE-NOAILLES-NOVILLERS-MOR	3 216 233,79
2019000.	ANIMATIONS RACCORDEMENT PARTICULIER	16 449,14
2019082.	MOUY - BALAGNY	10 129,59
2019091.	PERSAN - CHAMBLY	8 029,80
Total chapitre 23		3 923 435,55

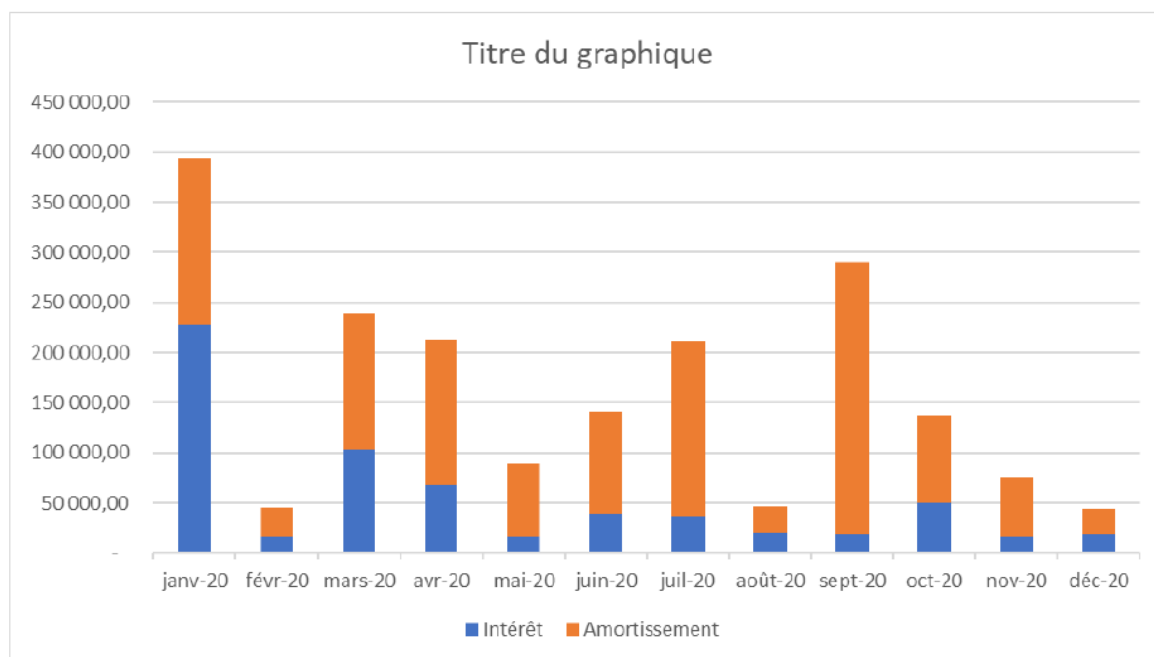
2.3 L'ETAT DE LA DETTE

La dette du budget annexe assainissement collectif est composée de 66 contrats dont 40 avances remboursables et 26 contrats bancaires auprès de 3 prêteurs.

La dette au 31 décembre 2020 du budget annexe assainissement collectif représente 23 380 455,73 €.

Le remboursement des annuités de la dette (Capital + Intérêts) est très fluctuant au cours d'une année :

Période	Intérêt	Amortissement	Annuité
janv-20	227 386,62	167 080,00	394 466,62
févr-20	16 551,93	28 565,74	45 117,67
mars-20	103 404,32	136 365,87	239 770,19
avr-20	67 565,85	144 780,45	212 346,30
mai-20	16 464,20	73 308,93	89 773,13
juin-20	38 620,27	103 222,19	141 842,46
juil-20	36 477,73	175 754,82	212 232,55
août-20	20 512,11	25 821,80	46 333,91
sept-20	19 269,80	271 278,18	290 547,98
oct-20	49 737,96	87 420,06	137 158,02
nov-20	16 284,86	59 789,65	76 074,51
déc-20	19 121,60	25 748,60	44 870,20
Total	631 397,25	1 299 136,29	1 930 533,54



3 LES BUDGETS ANNEXES GEMAPI, SPANC ET TAD

3.1 BUDGET ANNEXE GEMAPI

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent au produit voté de la taxe GEMAPI, ce qui a permis d'assurer le versement des contributions aux différents syndicats (SIVT, SITRARIVE et Entente Oise-Aisne) pour un montant de 121 027,14 € (chapitre 65).

Les dépenses d'investissement concernent l'acquisition d'une remorque.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)	Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
011	Charges à caractère général	1 339,32	1 146,19	85,58	73	Impôts et taxes	150 000,00	150 468,00	100,31
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	0,00	77	Produits exceptionnels	139,32	139,32	100,00
014	Atténuations de produits	1 500,00	1 487,00	99,13		Total Réel	150 139,32	150 605,32	100,31
022	Dépenses imprévues	-	-	0,00	002	Résultat d'exploitation reporté	132 308,46	132 308,46	0,00
65	Autres charges de gestion courante	148 500,00	121 027,14	81,50		Total Ordre	132 308,46	132 308,46	100,00
	Total Réel	151 339,32	123 660,33	81,71		Total Général	282 447,78	282 913,78	100,16
023	Virement à la section d'investissement	126 958,46	-	0,00					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 150,00	4 063,23	97,91					
	Total Ordre	131 108,46	4 063,23	3,10					
	Total Général	282 447,78	127 723,56	45,22					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)	Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
21	Immobilisations corporelles	1 700,00	1 697,53	99,85	10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	0,00
23	Immobilisations en cours	129 564,46	-	0,00		Total Réel	-	-	-
	Total Réel	131 264,46	1 697,53	1,29	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	156,00	156,00	100,00
	Total Ordre	-	-	-	021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	126 958,46	-	0,00
	Total Général	131 264,46	1 697,53	1,29	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 150,00	4 063,23	97,91
						Total Ordre	131 264,46	4 219,23	3,21
						Total Général	131 264,46	4 219,23	3,21

3.2 BUDGET ANNEXE SPANC

Les recettes de fonctionnement correspondent à la fois, aux redevances assainissement pour 57 139,19 € et à la moitié des excédents du budget annexe assainissement non collectif de la commune de LE COUDRAY SUR THELLE (95 313,62 €).

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été consacrées au remboursement des intérêts de la dette (20 633,66 €), aux dépenses de personnel (28 616,71 €) et à différentes charges à caractère général (51 842,10 €).

Les dépenses d'investissement correspondent à la reprise pour moitié du déficit du budget annexe assainissement non collectif de la commune de LE COUDRAY SUR THELLE (100 354,59 €), au remboursement du capital de la dette (52 504,49 €) et à l'achat du véhicule dédié au budget annexe SPANC – Dacia Duster (22 461,16 €).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)	Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
011	Charges à caractère général	161 600,00	51 942,10	32,08	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	144 571,45	57 139,19	39,52
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 000,00	28 616,71	95,39	75	Autres produits de gestion courante	25 000,00		0,00
66	Charges financières	22 000,00	20 633,66	93,79	77	Produits exceptionnels	95 313,62	95 313,62	100,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00		0,00		Total Réel	264 885,07	152 452,81	57,56
	Total Réel	218 600,00	101 092,47	46,25	002	Résultat d'exploitation reporté	114 069,52	114 069,52	100,00
023	Virement à la section d'investissement	161 354,59		0,00		Total Ordre	114 069,52	114 069,52	100,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00		Total Général	378 954,59	266 522,33	70,33
	Total Ordre	161 354,59		0,00					
	Total Général	379 954,59	101 092,47	26,61					

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)	Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 354,59	100 354,59	100,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	79 958,34	79 958,34	100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	53 000,00	52 504,49	99,07	13	Subventions d'investissement	17 000,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	25 000,00	22 461,16	89,84		Total Réel	96 958,34	79 958,34	82,47
45	Opérations pour compte de tiers			0,00	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			0,00
	Total Réel	178 354,59	175 320,24	98,30	021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	161 354,59		0,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	79 958,34	79 958,34	100,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre section			0,00
	Total Ordre	79 958,34	79 958,34	100,00		Total Ordre	161 354,59		0,00
	Total Général	258 312,93	255 278,58	98,83		Total Général	258 312,93	79 958,34	30,95

3.3 BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)

Le budget annexe Transport à la demande est, pour l'exercice 2020, en excédent de 53 224,06 €.

Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)	Chapitre	Libellé	Prévisions (en €)	Réalisations (en €)	Consommation (en %)
011	Charges à caractère général	950 040,00	918 355,74	96,66	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	10 100,00	13 858,01	137,21
65	Autres charges de gestion courante	30,00	18,50	61,67	73	Impôts et taxes	740 000,00	989 006,34	133,65
67	Charges exceptionnelles	36 295,15	36 255,15	99,89	74	Dotations, subventions et participations	110 255,15	4 989,10	4,53
	Total Réel	986 365,15	954 629,39	96,78	75	Autres produits de gestion courante	10,00	-	0,00
	Total Ordre				77	Produits exceptionnels	126 000,00	-	0,00
	Total Général	986 365,15	954 629,39	96,78		Total Réel	986 365,15	1 007 853,45	102,18
						Total Ordre			
						Total Général	986 365,15	1 007 853,45	102,18

3.4 BUDGETS ANNEXE ZAE

Les comptes administratifs des 4 budgets annexes ZAE (Neuilly-en-Thelle, Noailles, Novillers-Sainte Geneviève et ZAE Transférées Loi NOTRé) ont relaté soit le remboursement de la dette, soit la matérialisation des opérations de stock.

O
O O

CONCLUSION

Ce rapport de présentation des comptes administratifs 2020 démontre le redressement de la situation des comptes de la CCT opéré depuis 2018 qui permet de transmettre une situation financière assainie.

La recherche systématique de subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département mais aussi de nos partenaires sera poursuivie.

Ces travaux seront d'autant plus nécessaires que la crise de la COVID-19 pèsera fortement sur nos recettes 2021, principalement sur la fiscalité des entreprises (CVAE et CFE) et vraisemblablement sur la totalité du mandat 2020/2026.

Rapport de présentation compte administratif 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210622-220621-DC-I-1-2-DE

Accusé certifié exécutoire

21

Réception par le prêtet : 23/06/2021

Affichage : 24/06/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 supplés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 48

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL
--

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.1.3

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFORREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont supplés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget principal dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+ 1 093 540,33 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 22 496 197,61 €
Cumul des mandats émis	- 20 993 542,25 €
Résultat 2020 de la section de fonctionnement	+ 2 596 195,69 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R001 N-1)	- 1 019 968,92 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 2 424 643,63 €
- des mandats de l'exercice	- 1 321 333,74 €
Soit un total hors restes à réaliser de :	+
<u>83 340,97 €</u>	

Complété des restes à réaliser de l'exercice 2020 :

• en recettes	+ 460 548,56€
• en dépenses	- 1 092 466,47 €
Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement	- 548 576,94 €

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.1.3

➤ **AFFECTE** le résultat 2020 du budget principal, soit + **2 596 195,69 €**, de la manière suivante :

- à la couverture du besoin de financement en affectant **481 258,10 €** en excédents de fonctionnement capitalisés au compte **1068 (Recettes)** ;

- pour le solde de **2 114 937,59 €** en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002-Recettes.

➤ **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de + **83 340,97 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001-Recettes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210622-220621-DC-I-1-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2021

Affichage : 24/06/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 48

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2021

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.1.4

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- L'avis favorable des commissions du 17 juin 2021 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PROCEDE** aux ajustements de crédits nécessaires au niveau des recettes de la section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ DEPENSES	<u>+ 61 102.78 €</u>
• Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	+ 178 818.84 €
• Chapitre 66 : Charges financières 66111 Intérêts	+ 2 300.00 €
• Chapitre 022 : Dépenses imprévues	-120 016.06 €
➤ RECETTES	<u>+ 61 102.78 €</u>
• Chapitre 002 : Résultat d'exploitation reporté	- 952 491.22 €
• Chapitre 73 : Impôts et taxes	+ 840 000.00 €
7331 TEOM	690 000.00 €
73112 CVAE	150 000.00 €
• Chapitre 74 : Dotations et participations	+ 173 594.00 €
74124 Dotation d'intercommunalité	173 594.00 €

La section de fonctionnement est ainsi équilibrée en dépenses et en recettes.

SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ DEPENSES	<u>+ 111 500.00 €</u>
• Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	+ 86 000.00 €
1641 Emprunts en euros	86 000.00 €
• Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	+ 25 500.00 €
2188 opération 90042 - Signalétique Thelloise	+ 5 500.00 €
2183 opération 90002 - équipement administratif	+ 20 000.00 €
➤ RECETTES	<u>+ 111 500.00 €</u>
• Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 67 318.84 €
• Chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation (recettes)	+ 178 818.84 €

La section d'investissement est ainsi équilibrée en dépenses et en recettes.

- **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°1 du budget principal dans les conditions décrites ci-avant.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20210622-220621-DC-I-1-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2021

Affichage : 24/06/2021

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 48

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.1.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2020 du budget annexe assainissement collectif. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.
- **ADOpte** le compte de gestion 2020 du budget annexe assainissement collectif.

060025
SGC MERU



II-1
Exercice 2020

**22513 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF CCT
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	9 714 516,09	4 946 863,64	14 661 379,73
Titres de recettes émis (b)	5 059 399,06	3 788 534,85	8 847 933,91
Réductions de titres (c)	11,61	33 362,45	33 374,06
Recettes nettes (d = b - c)	5 059 387,45	3 755 172,40	8 814 559,85
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	9 714 516,09	4 946 863,64	14 661 379,73
Mandats émis (f)	6 547 861,72	2 898 707,82	9 446 569,54
Annulations de mandats (g)	4 481,20	851,61	5 332,81
Dépenses nettes (h = f - g)	6 543 380,52	2 897 856,21	9 441 236,73
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		857 316,19	
(h - d) Déficit	1 483 993,07		626 676,88

22513 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF CCT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASSAINISSEMENT COLLECTIF CCT					
Investissement	3 217 779,46		-1 483 993,07		1 733 786,39
Fonctionnement	1 238 613,05		857 316,19		2 095 929,24
Sous-Total	4 456 392,51		-626 676,88		3 829 715,63
TOTAL III	4 456 392,51		-626 676,88		3 829 715,63
TOTAL I + II + III	4 456 392,51		-626 676,88		3 829 715,63

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20210622-220621DCI-2-1-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 23/06/2021

Affichage : 24/06/2021



*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021

Date de l'affichage : 15 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 67

Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 7 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 47

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.1.2

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Olivier DOUCHET.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe, MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Le compte de gestion 2020 du budget annexe assainissement collectif ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE
MONSIEUR DOUCHET, VICE-PRESIDENT DELEGUE AUX FINANCES,
LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE,
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **ADOPTE**, au vu du compte de gestion 2020 du budget annexe assainissement collectif établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2020 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2019 et les restes à réaliser de 2020 soit un **résultat net excédentaire de 3 829 715.63 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	6 543 380,52	5 059 387,45	- 1 483 993,07
Investissement : reprise du résultat 2019		3 217 779,46	3 217 779,46
Restes à réaliser Investissement 2020			-
Sous total INVESTISSEMENT	6 543 380,52	8 277 166,91	1 733 786,39
FONCTIONNEMENT	2 897 856,21	3 755 172,40	857 316,19
Fonctionnement : reprise du résultat 2019		1 238 613,05	1 238 613,05
Restes à réaliser fonctionnement 2020	-	-	-
Sous total FONCTIONNEMENT	2 897 856,21	4 993 785,45	2 095 929,24
Résultats définitifs	9 441 236,73	13 270 952,36	3 829 715,63

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210622-220621DC-2-1-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2021

Affichage : 24/06/2021

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 supplés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 48

**OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET
ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.1.3

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont supplés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

**OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET
ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement collectif dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+ 1 238 613.05 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 3 755 172.40 €
Cumul des mandats émis	- 2 897 856.21 €
Résultat 2020 de la section de fonctionnement	+ 2 095 929.24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R001 N-1)	+ 3 217 779.46 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 5 059 387.45 €
- des mandats de l'exercice complété des restes à réaliser de l'exercice 2019 :	- 6 543 380.52 €
• en recettes	+ 0,00 €
• en dépenses	- 0,00 €
Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement	+ 1 733 786.39 €

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.1.3

- **APPROUVE** l'affectation définitive du résultat 2020 du budget annexe assainissement collectif de + 2 095 929,24 € en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002 (recettes) ;
- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de + 1 733 786,39 € fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001 (recettes).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210622-220621DCI-2-1-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2021

Attaché : 24/06/2021

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021

Date de l'affichage : 15 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 67

Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 7 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 48

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.2.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe, MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (AVEC UNE ABSTENTION DE MME BLANQUET),

- **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2020 du budget annexe assainissement non collectif. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.
- **ADOpte** le compte de gestion 2020 du budget annexe assainissement non collectif.

060025
SGC MERUJ



Etat II-2
Exercice 2020

22510 - SPANC -CC THELLOISE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SPANC -CC THELLOISE					
Investissement	-79 958,34		-95 361,90		-175 320,24
Fonctionnement	194 027,86	79 958,34	51 360,34		165 429,86
Sous-Total	114 069,52	79 958,34	-44 001,56		-9 890,38
TOTAL III	114 069,52	79 958,34	-44 001,56		-9 890,38
TOTAL I + II + III	114 069,52	79 958,34	-44 001,56		-9 890,38

22510 - SPANC -CC THELLOISE
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	258 312,93	378 954,59	637 267,52
Titres de recettes émis (b)	79 958,34	152 452,81	232 411,15
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	79 958,34	152 452,81	232 411,15
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	258 312,93	378 954,59	637 267,52
Mandats émis (f)	175 320,24	101 092,47	276 412,71
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	175 320,24	101 092,47	276 412,71
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		51 360,34	
(h - d) Déficit	95 361,90		44 001,56

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210622-220621DCI-2-2-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prêtet : 23/06/2021

Affichage : 24/06/2021

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 47

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.2.2

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Olivier DOUCHET.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Le compte de gestion 2020 du budget annexe assainissement non collectif ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR DOUCHET, VICE-PRESIDENT DELEGUE AUX FINANCES, LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (AVEC UNE ABSTENTION DE MME BLANQUET),

- **ADOpte**, au vu du compte de gestion 2020 du budget annexe assainissement non collectif établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2020 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2019 et les restes à réaliser de 2020 soit **un résultat net déficitaire de – 9 890,38 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	175 320,24	79 958,34	- 95 361,90
Investissement : reprise du résultat 2019	79 958,34	-	79 958,34
Restes à réaliser Investissement 2020			-
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	<i>255 278,58</i>	<i>79 958,34</i>	<i>- 175 320,24</i>
FONCTIONNEMENT	101 092,47	152 452,81	51 360,34
Fonctionnement : reprise du résultat 2019		114 069,52	114 069,52
Restes à réaliser fonctionnement 2020			-
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	<i>101 092,47</i>	<i>266 522,33</i>	<i>165 429,86</i>
Résultats définitifs	356 371,05	346 480,67	- 9 890,38

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210622-220621DCI-2-2-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2021
Attaché : 24/06/2021



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 48

**OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET
ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.2.3

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

**OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET
ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE (AVEC UNE ABSTENTION DE MME BLANQUET),**

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement non collectif dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+ 114 069.52 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 152 452.81 €
Cumul des mandats émis	- 101 092.47 €
Résultat 2020 de la section de fonctionnement	+ 165 429.86 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R001 N-1)	- 79 958.34 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 79 958.34 €
- des mandats de l'exercice complété des restes à réaliser de l'exercice 2020 :	- 175 320.24 €
• en recettes	+ 0,00 €
• en dépenses	- 0,00 €
Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement	- 175 320.24 €

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.2.3

➤ **AFFECTE** le résultat 2020 de la section de fonctionnement du budget annexe assainissement non collectif, soit **165 429,86 €**, de la manière suivante :

- à la couverture du besoin de financement en affectant + **95 361,90 €** en excédents de fonctionnement capitalisés au compte **1068 (recettes)** ;

- pour le solde de **70 067,96 €** en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002 (recettes).

➤ **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de – **175 320,24 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001 (dépenses).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210622-220621DCI-2-2-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préet : 23/06/2021

Affichage : 24/06/2021

*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 48

OBJET : COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE GEMAPI

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.3.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE GEMAPI

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2020 du budget annexe GEMAPI. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.
- **ADOpte** le compte de gestion 2020 du budget annexe GEMAPI.

060025
SGC MERU



GEM
II-1
Exercice 2020

22514 - GEMAPI - CC THELLOISE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	131 264,46	282 447,78	413 712,24
Titres de recettes émis (b)	4 063,23	150 605,32	154 668,55
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	4 063,23	150 605,32	154 668,55
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	131 264,46	282 447,78	413 712,24
Mandats émis (f)	1 697,53	127 862,88	129 560,41
Annulations de mandats (g)		139,32	139,32
Dépenses nettes (h = f - g)	1 697,53	127 723,56	129 421,09
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 365,70	22 881,76	25 247,46
(h - d) Déficit			

22514 - GEMAPI - CC THELLOISE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
GEMAPI - CC THELLOISE					
Investissement	156,00		2 365,70		2 521,70
Fonctionnement	132 308,46		22 831,76		155 190,22
Sous-Total	132 464,46		25 247,46		157 711,92
TOTAL II	132 464,46		25 247,46		157 711,92
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	132 464,46		25 247,46		157 711,92

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210622-220621DCI-2-3-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 23/06/2021

Affichage: 24/06/2021



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 supplés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 47

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE GEMAPI

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.3.2

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Olivier DOUCHET.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont supplés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE GEMAPI

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Le compte de gestion 2019 du budget annexe GEMAPI ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE
MONSIEUR DOUCHET, VICE-PRESIDENT DELEGUE AUX FINANCES,
LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE,
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **ADOPTE**, au vu du compte de gestion 2020 du budget annexe GEMAPI établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2020 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2019 et les restes à réaliser de 2020 soit un résultat net excédentaire de **157 711,92 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	1 697,53	4 063,23	2 365,70
Investissement : reprise du résultat 2019		156,00	156,00
Restes à réaliser Investissement 2020		-	-
Sous total INVESTISSEMENT	1 697,53	4 219,23	2 521,70
FONCTIONNEMENT	127 723,56	150 605,32	22 881,76
Fonctionnement : reprise du résultat 2019		132 308,46	132 308,46
Restes à réaliser fonctionnement 2020		-	-
Sous total FONCTIONNEMENT	127 723,56	282 913,78	155 190,22
Résultats définitifs	129 421,09	287 133,01	157 711,92

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210622-220621DCI-2-3-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 23/06/2021
Affichage : 24/06/2021

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021

Date de l'affichage : 15 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 67

Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 7 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 48

**OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET
ANNEXE GEMAPI**

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.3.3

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE GEMAPI

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe GEMAPI dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	132 308.46 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 150 605,32 €
Cumul des mandats émis	- 127 723.56 €
Résultat 2020 de la section de fonctionnement	+ 155 190.22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R001 N-1)	+ 156.00 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 4 063.23 €
- des mandats de l'exercice complété des restes à réaliser de l'exercice 2019 :	- 1 697.53 €
• en recettes	+ 0,00 €
• en dépenses	- 0,00 €
Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement	+ 2 521.70 €

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.3.3

- **AFFECTE** l'affectation du résultat 2020 du budget annexe GEMAPI de + **155 190,22 €** en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002 (recettes).
- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement de + **2 521,70 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001 (recettes).

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20210622-220621DCI-2-3-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2021

Affichage : 24/06/2021

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021

Date de l'affichage : 15 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 67

Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 7 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 48

OBJET : BUDGET ANNEXE GEMAPI - DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2021

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.3.4

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : BUDGET ANNEXE GEMAPI - DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- L'avis favorable des commissions du 17 juin 2021 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PROCEDE** aux ajustements de crédits nécessaires au niveau des recettes de la section de fonctionnement :

Suite à l'établissement du compte de gestion et au calcul définitif du résultat 2020, il convient d'augmenter le chapitre 002 en recettes de 32,00 €.

Afin d'équilibrer la décision modificative n°1, un ajustement des crédits au chapitre 011 compte 60632 « fournitures de petits équipements » est augmenté de 32,00 €.

- **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°1 du budget annexe GEMAPI dans les conditions décrites ci-avant.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20210622-220621DC-I-2-3-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2021

Affichage : 24/06/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 48

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET TRANSPORT A LA DEMANDE

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.4.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET TRANSPORT A LA DEMANDE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2020 du budget annexe Transport A la Demande. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.
- **ADOpte** le compte de gestion 2020 du budget annexe Transport A la Demande.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 040025		NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC MESU		ETABLISSEMENT : TRANSPORTS DEMANDE-CC THELLOIS	
Résultats budgétaires de l'exercice					
22611 - TRANSPORTS DEMANDE-CC THELLOIS					
Exercice 2020					
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS		
RECETTES					
Prévisions budgétaires totales (a)		994 345,15	994 345,15		
Titres de recette émis (b)		1 096 845,45	1 096 845,45		
Réductions de titres (c)		88 992,00	88 992,00		
Recettes nettes (d = b - c)		1 007 853,45	1 007 853,45		
DEPENSES					
Autorisations budgétaires totales (e)		994 345,15	994 345,15		
Mandats émis (f)		954 429,39	954 429,39		
Annulations de mandats (g)					
Depenses nettes (h = f - g)		954 429,39	954 429,39		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
(d - h) Excédent		53 224,04	53 224,04		
(h - d) Déficit					

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 040025 NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC MERU ETABLISSEMENT : TRANSPORTE DEMANDE-CC THELLOISE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22511 - TRANSPORTE DEMANDE-CC THELLOISE Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TRANSPORTE DEMANDE-CC THELLOISE					
Investissement					
Fonctionnement			53 224,04		53 224,04
Sous-Total			53 224,04		53 224,04
TOTAL II			53 224,04		53 224,04
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III			53 224,04		53 224,04

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210622-220621DCI-2-4-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 23/06/2021

Affichage : 24/06/2021

*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



[Signature]

Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 47

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.4.2

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Olivier DOUCHET.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEULLY EN THELLE.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Le compte de gestion 2020 du budget annexe Transport A la Demande ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE
MONSIEUR DOUCHET, VICE-PRESIDENT DELEGUE AUX FINANCES,
LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE,
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **ADOpte**, au vu du compte de gestion 2020 du budget annexe Transport A la Demande établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2020 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2019 et les restes à réaliser de 2020 soit un **résultat net excédentaire de 53 224,06 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT			
Investissement : reprise du résultat 2018			
Restes à réaliser Investissement 2019			
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>			
FONCTIONNEMENT	954 629,39	1 007 853,45	53 224,06
Fonctionnement : reprise du résultat 2018			-
Restes à réaliser fonctionnement 2019			-
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	954 629,39	1 007 853,45	53 224,06
Résultats définitifs	954 629,39	1 007 853,45	53 224,06

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210622-220621DCI-2-4-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2021

Affichage : 24/06/2021

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 supplés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 48

**OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET
ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE**

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.4.3

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont supplés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	0,00 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 1 007 853,45 €
Cumul des mandats émis	- 954 629,39 €
Résultat 2020 de la section de fonctionnement	+ 53 224,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R001 N-1)	0 €
• du solde :	
- des émissions de titres	0 €
- des mandats de l'exercice	0 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2019 :	
• en recettes	0 €
• en dépenses	0 €
Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement	0 €

- **AFFECTE** l'affectation du résultat 2020 du budget annexe TRANSPORT A LA DEMANDE de + **53 224,06 €** en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002 (recettes).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210622-220621DCI-2-4-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2021

Affichage : 24/06/2021

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 48

OBJET : BUDGET ANNEXE TAD - DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2021

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.4.4

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : BUDGET ANNEXE TAD - DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2021

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- L'avis favorable des commissions du 17 juin 2021 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

- **PROCEDE** aux ajustements de crédits nécessaires au niveau des recettes de la section de fonctionnement :

Suite à l'établissement du compte de gestion et au calcul définitif du résultat 2020, il convient d'augmenter le **chapitre 002 en recettes de 1 816,28 €** afin d'équilibrer la décision modificative n°1. Un ajustement des crédits au **chapitre 011 compte 611 « prestations de services »** peut être augmenté de **1 816,28 €**.

- **APPROUVE**, par conséquent, la décision modificative n°1 du budget annexe TAD dans les conditions décrites ci-avant.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210622-220621DCI-2-4-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2021
Affichage : 24/06/2021



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 48

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ZAE NEUILLY- EN -THELLE

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.5.1.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ZAE NEUILLY-EN-THELLE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2020 du budget annexe ZAE Neuilly en Thelle. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.
- **ADOPTE** le compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE Neuilly en Thelle.

060025
SGC MERU



Etat II-2
Exercice 2020

22508 - ZAE NEUILLY-EN-THELLE-CC THELL

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZAE NEUILLY-EN-THELLE-CC THELL					
Investissement	-32 872,08		-19 858,75		-52 730,83
Fonctionnement	-503 330,00				-503 330,00
Sous-Total	-536 202,08		-19 858,75		-556 060,83
TOTAL II	-536 202,08		-19 858,75		-556 060,83
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-536 202,08		-19 858,75		-556 060,83

22508 - ZA8 NEULLY-EN-THELLE-CC THELL
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 385 748,00	3 252 885,92	4 638 633,92
Titres de recettes émis (b)		19 858,75	19 858,75
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		19 858,75	19 858,75
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 385 748,00	3 252 885,92	4 638 633,92
Mandats émis (f)	19 858,75	23 188,75	43 047,50
Annulations de mandats (g)		3 330,00	3 330,00
Dépenses nettes (h = f - g)	19 858,75	19 858,75	39 717,50
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	19 858,75		19 858,75

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210622-220621DCI2511-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2021

Affichage : 24/06/2021



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 supplés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 47

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ZAE NEUILLY-EN-THELLE

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.5.1.2

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Olivier DOUCHET.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont supplés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ZAE NEUILLY-EN-THELLE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Le compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE de Neuilly en Thelle ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE
MONSIEUR DOUCHET, VICE-PRESIDENT DELEGUE AUX FINANCES,
LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE,
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **ADOPTE**, au vu du compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE Neuilly en Thelle établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2020 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2019 et les restes à réaliser de 2020 soit un **résultat net déficitaire de 556 060,83 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	19 858,75	-	19 858,75
Investissement : reprise du résultat 2019	32 872,08	-	32 872,08
Restes à réaliser Investissement 2020			-
Sous total INVESTISSEMENT	52 730,83	-	52 730,83
FONCTIONNEMENT	19 858,75	19 858,75	-
Fonctionnement : reprise du résultat 2019	503 330,00	-	503 330,00
Restes à réaliser fonctionnement 2020			-
Sous total FONCTIONNEMENT	523 188,75	19 858,75	503 330,00
Résultats définitifs	575 919,58	19 858,75	556 060,83

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210622-220621DCI2512-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2021

Affichage : 24/06/2021

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 48

**OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET
ANNEXE ZAE DE NEUILLY-EN-THELLE**

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.5.1.3

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE ZAE DE NEUILLY-EN-THELLE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe Zone d'Activités Economique de NEUILLY-EN-THELLE dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	- 503 330,00 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 19 858,75 €
Cumul des mandats émis	- 19 858,75 €
Résultat 2020 de la section de fonctionnement	- 503 330,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (D001 N-1)	- 32 872,08 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 0 €
- des mandats de l'exercice	- 19 858,75 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2018 :	
• en recettes	+ 0 €
• en dépenses	- 0 €
Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement	- 52 730,83 €

- **APPROUVE** l'affectation définitive du résultat 2020 du budget annexe zone d'activités de Neuilly-en-Thelle à hauteur de - 503 330,00 € en report sur la section de fonctionnement sur la ligne 002 (dépenses).
- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement de - 52 730,83 € fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001 (dépenses).

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20210622-220621DCI2513-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2021

Affichage : 24/06/2021



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 supplés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 48

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ZAE NOAILLES

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.5.2.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VERECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont supplés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ZAE NOAILLES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2020 du budget annexe ZAE Noailles. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.
- **ADOPTE** le compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE Noailles.

060025
SGC MERU



II-1
Exercice 2020

**22502 - ZA2 NOAILLES - CC THELLOISE
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 879 914,98	3 347 865,81	5 227 780,79
Titres de recettes émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 879 914,98	3 347 865,81	5 227 780,79
Mandats émis (f)	41 695,85	82,87	41 778,72
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	41 695,85	82,87	41 778,72
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	41 695,85	82,87	41 778,72

22502 - ZA2 NOAILLES -CC THELLOISE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZA2 NOAILLES -CC THELLOISE					
Investissement	-515 463,32		-41 695,85		-557 159,17
Fonctionnement	-145 085,22		-82,87		-145 168,09
Sous-Total	-660 548,54		-41 778,72		-702 327,26
TOTAL II	-660 548,54		-41 778,72		-702 327,26
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-660 548,54		-41 778,72		-702 327,26

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210622-220621DCI2521-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2021
Affichage : 24/06/2021

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 47

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ZAE NOAILLES

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.5.2.2

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Olivier DOUCHET.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ZAE NOAILLES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Le compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE Noailles ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE
MONSIEUR DOUCHET, VICE-PRESIDENT DELEGUE AUX FINANCES,
LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE,
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **ADOpte**, au vu du compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE Noailles établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2020 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2019 et les restes à réaliser de 2020 soit un **résultat net déficitaire de 702 327,26 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	41 695,85	-	41 695,85
Investissement : reprise du résultat 2019	515 463,32	-	515 463,32
Restes à réaliser Investissement 2020			-
Sous total INVESTISSEMENT	557 159,17	-	557 159,17
FONCTIONNEMENT	82,87	-	82,87
Fonctionnement : reprise du résultat 2019	145 085,22	-	145 085,22
Restes à réaliser fonctionnement 2020			-
Sous total FONCTIONNEMENT	145 168,09	-	145 168,09
Résultats définitifs	702 327,26	-	702 327,26

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210622-220621DCI2522-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 23/06/2021

Affichage : 24/06/2021



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 supplés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 48

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE NOAILLES

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.5.2.3

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont supplés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE NOAILLES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe Zone d'Activités Economique de NOAILLES dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	- 145 085,22 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 0 €
Cumul des mandats émis	- 82,87 €
Résultat 2020 de la section de fonctionnement	- 145 168,09 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (D001 N-1)	- 515 463,32 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 0 €
- des mandats de l'exercice	- 41 695,85 €
Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement	- 557 159,17 €

- **AFFECTE** le résultat 2020 du budget annexe Zone d'Activités Economique de NOAILLES, en reportant **145 168,09 €**, en **déficit de fonctionnement** sur la ligne codifiée 002 (dépenses) ;
- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de **- 557 159,17 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001 (dépenses).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20210622-220621DCI2523-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/06/2021
Affichage : 24/06/2021

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 supplés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 48

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ZAE NOVILLERS – STE GENEVIEVE

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.5.3.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont supplés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ZAE NOVILLERS – STE GENEVIEVE


LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :


- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2020 du budget annexe ZAE Novillers – Sainte Geneviève. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.
- **ADOpte** le compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE Novillers – Sainte Geneviève.

060025 SGC MERU		II-1 Exercice 2020	
22501 - ZAE NOVILLERS STE GENEVIEVE CC			
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	201 800,33	237 021,72	438 822,05
Titres de recettes émis (b)		3 360,00	3 360,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		3 360,00	3 360,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	25 556,00	151 194,39	176 750,39
Mandats émis (f)	23 052,13	3 360,00	26 412,13
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	23 052,13	3 360,00	26 412,13
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	23 052,13		23 052,13

060025
SGC MERU



GED
Etat II-2
Exercice 2020

22501 - ZAI NOVILLERS STE GENEVIEVE CC

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZAI NOVILLERS STE GENEVIEVE CC					
Investissement	56 466,94		-23 052,13		33 414,81
Fonctionnement	145 024,72				145 024,72
Sous-Total	201 491,66		-23 052,13		178 439,53
TOTAL II	201 491,66		-23 052,13		178 439,53
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I - II - III	201 491,66		-23 052,13		178 439,53

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210622-220621DCI2531-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2021

Affichage : 24/06/2021



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 47

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ZAE NOVILLERS/SAINTE-GENEVIEVE

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.5.3.2

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Olivier DOUCHET.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ZAE NOVILLERS/SAINTE-GENEVIEVE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Le compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE Novillers – Sainte Geneviève ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE
MONSIEUR DOUCHET, VICE-PRESIDENT DELEGUE AUX FINANCES,
LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE,
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **ADOpte** au vu du compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE Novillers – Sainte Geneviève établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2020 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2019 et les restes à réaliser de 2020 soit un **résultat net excédentaire de 178 439,53 €** se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	23 052,13	-	23 052,13
Investissement : reprise du résultat 2019		56 466,94	56 466,94
Restes à réaliser Investissement 2020			-
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	<i>23 052,13</i>	<i>56 466,94</i>	<i>33 414,81</i>
FONCTIONNEMENT	3 360,00	3 360,00	-
Fonctionnement : reprise du résultat 2019		145 024,72	145 024,72
Restes à réaliser fonctionnement 2020			-
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	<i>3 360,00</i>	<i>148 384,72</i>	<i>145 024,72</i>
Résultats définitifs	26 412,13	204 851,66	178 439,53

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210622-220621DCI2532-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2021

Affichage : 24/06/2021



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 48

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE ZAE DE NOVILLERS/SAINTE-GENEVIEVE

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.5.3.3

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe, MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE ZAE DE NOVILLERS/SAINTE-GENEVIEVE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe Zone d'Activités Economique de NOVILLERS/SAINTE-GENEVIEVE dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+ 145 024,72 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 3 360,00 €
Cumul des mandats émis	- 3 360,00 €
Résultat 2020 de la section de fonctionnement	+ 145 024,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (D001 N-1)	+ 56 466,94 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 0 €
- des mandats de l'exercice complété des restes à réaliser de l'exercice 2019 :	- 23 052,13 €
• en recettes	+ 0 €
• en dépenses	- 0 €
Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement	+ 33 414,81 €

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.5.3.3

- **AFFECTE** le résultat 2020 du budget annexe Zone d'Activités Economique de NOVILLERS/SAINTE-GENEVIEVE, soit + **145 024,72 €**, en excédents de fonctionnement reportés sur la ligne codifiée 002 (recettes) ;
- **PRECISE** que le solde d'exécution brut de la section d'investissement (hors restes à réaliser) de + **33 414,81 €** fait l'objet d'un simple report en section d'investissement sur la ligne codifiée 001 (recettes).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210622-220621DCI2533-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2021
Affichage : 24/06/2021

*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 48

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ZAE TRANSFEREES LOI NOTRE

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.5.4.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ZAE TRANSFEREES LOI NOTRe

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE


Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

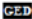
- **APPROUVE** le compte de gestion du payeur pour l'exercice 2020 du budget annexe ZAE TRANSFEREES LOI NOTRe. Le payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur :
 - L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - L'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - La comptabilité des valeurs inactives.
- **ADOPTE** le compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE TRANSFEREES LOI NOTRe.

060025
SGC MERU



22515 - ZAE LOI NOTRE CCT

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE



II-1
Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	100 000,00	100 010,00	200 010,00
Titres de recettes émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	100 000,00	100 010,00	200 010,00
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

HEL_4634/007_v13-CMDE 20 - C000

22

060025
SGC MERU



Etat II-2
Exercice 2020

22515 - ZAE LOI NOTRE CCT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZAE LOI NOTRE CCT					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I - II - III					

HSE_46-141007 v1.2-CDDE 210 - C000

23

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210622-220621DCI2541-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2021
Affichage : 24/06/2021

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 47

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ZAE TRANSFEREES LOI NOTRE

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.5.4.2

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Olivier DOUCHET.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ZAE TRANSFEREES LOI NOTRe

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Le compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE TRANSFEREES LOI NOTRe ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET SOUS LA PRESIDENCE DE
MONSIEUR DOUCHET, VICE-PRESIDENT DELEGUE AUX FINANCES,
LE PRESIDENT S'ETANT RETIRE AU MOMENT DU VOTE,
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **ADOpte**, au vu du compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE TRANSFEREES LOI NOTRe établi par le receveur et préalablement arrêté, le compte administratif de l'exercice 2020 et les restes à réaliser de 2020 dispose d'**aucun résultat** :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
INVESTISSEMENT	-	-	-
Investissement : reprise du résultat 2019			
Restes à réaliser Investissement 2020			
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>	-	-	-
FONCTIONNEMENT	-	-	-
Fonctionnement : reprise du résultat 2019			
Restes à réaliser fonctionnement 2020			
<i>Sous total FONCTIONNEMENT</i>	-	-	-
Résultats définitifs	-	-	-

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210622-220621DCI2542-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2021

Attachage : 24/06/2021



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021

Date de l'affichage : 15 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 67

Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 7 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 48

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES DE TRANSFEREES LOI NOTRE

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.2.5.4.3

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEULLY EN THELLE.

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES DE TRANSFEREES LOI NOTRe

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PROCEDE** à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget annexe Zones d'Activités Economiques TRANSFEREES LOI NOTRe dans les conditions suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - LE RESULTAT

Le résultat est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (R002 N-1)	+ 0,00 €
• du résultat de l'exercice :	
Cumul des titres émis	+ 0,00 €
Cumul des mandats émis	- 0,00 €
Résultat 2020 de la section de fonctionnement	+0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - LE SOLDE D'EXECUTION

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

• du résultat reporté (D001 N-1)	+ 0,00 €
• du solde :	
- des émissions de titres	+ 0,00 €
- des mandats de l'exercice	- 0,00 €
complété des restes à réaliser de l'exercice 2020 :	
• en recettes	+ 0,00 €
• en dépenses	- 0,00 €
Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement	+ 0,00 €

- **APPROUVE** le résultat anticipé 2020 du budget annexe zones d'activités TRANSFEREES LOI NOTRe **sans affectation en fonctionnement et en investissement.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210622-220621DCI2543-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2021

Affichage : 24/06/2021



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021

Date de l'affichage : 15 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 67

Nombre de conseillers présents : 39 + 2 supplés + 7 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 48

OBJET : EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ETAT

Numéro de la Délibération : 220621-DC-1.2.6

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont supplés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ETAT

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code des juridictions financières ;
- L'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963, de Finances pour 1963 ;
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018, de Finances pour 2019 ;
- L'article 137 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020, de Finances pour 2021 ;
- Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable unique ;
- L'arrêté du 26 février 2021 modifiant l'arrêté du 16 octobre 2019 relatif au compte financier unique pour les collectivités territoriales et les groupements admis à l'expérimentation de ce compte et votant leur budget par nature ;
- L'avis favorable des commissions en date du 17 juin 2021 ;

Considérant :

- Que le Compte Financier Unique (CFU) deviendra en 2023 le cadre de référence et de présentation des comptes locaux ;
- Que ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui doit :
 - Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
 - Améliorer la qualité des comptes,
 - Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion ;
- Qu'avant son déploiement effectif sur l'ensemble du territoire national, pour la totalité des collectivités et groupements de collectivités, une phase d'expérimentation est en cours ;
- Que l'expérimentation du CFU s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local ;
- Que la Communauté de communes Thelloise a été sollicitée par la DDFIP pour participer à l'expérimentation de ce compte financier unique pour les exercices 2022 et 2023 ;

Numéro de la Délibération : 220621-DC-1.2.6

- Que cette expérimentation s'appliquera au budget Principal de la CCT ainsi qu'à l'ensemble des budgets annexes ;
- Que la mise en œuvre de cette expérimentation requière la signature d'une convention avec l'Etat qui a pour objet de préciser les conditions de mise en place du Compte Financier Unique et de son suivi ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique entre la Communauté de communes Thelloise et l'Etat ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président



Pierre DESLIENS

Modèle de convention Etat / collectivité pour les expérimentateurs de la vague 2 selon le calendrier fixé par l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié

(comptes des exercices 2022 et 2023)

* *
*

**CONVENTION RELATIVE A L'EXPERIMENTATION
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

ENTRE :

[Dénomination de la collectivité ou du groupement de collectivités], représenté(e) par [identité du représentant et sa fonction], autorisé par délibération de [organe délibérant] du [date], ci-après désignée : la « collectivité » ou « le groupement »,
d'une part,

ET

L'État, représenté par : [représentant de la Préfecture...] et / ou [représentant de la DR/DDFIP]

d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des juridictions financières,

Vu l'article 60 de la loi n°63-156 du 23 février 1963 de finances pour 1963,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57 [avec le plan de comptes M57 abrégé pour les expérimentateurs de moins de 3500 habitants] ainsi que, le cas échéant, le cadre de compte financier unique expérimental fondé sur le référentiel M4,

Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 modifié des ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics fixant la liste des collectivités territoriales et de leurs groupements autorisés à participer à l'expérimentation au titre de la « vague 2 » de l'expérimentation ;

ÉTANT PRÉALABLEMENT RAPPELÉ CE QUI SUIT :

Selon l'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 susvisé, un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales ou des groupements volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2021. Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'expérimentation du compte financier unique concerne le périmètre budgétaire suivant (ci-après dénommés « budgets éligibles à l'expérimentation »):

* d'une part le budget principal de la collectivité,

* d'autre part les budgets annexes suivants (sauf s'ils sont afférents à des entités non concernées par l'expérimentation¹):

- budgets annexes à caractère administratif à l'exception des budgets annexes relatifs aux services publics sociaux et médico-sociaux appliquant la nomenclature budgétaire et comptable M22,
- budgets annexes à caractère industriel et commercial.

L'expérimentation du compte financier unique s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local. Ce référentiel, qui a vocation à être généralisé à moyen terme, constitue le cadre de référence pour les budgets éligibles à l'expérimentation du compte financier unique, à l'exception des budgets à caractère industriel et commercial qui conservent leur référentiel budgétaire et comptable M4.

Le cadre du compte financier unique expérimental est fixé par arrêtés du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé des comptes publics et éventuellement modifié par arrêté durant la période d'expérimentation afin de prendre en compte ses évolutions éventuelles.

Le circuit informatique de confection du compte financier unique expérimental (cf. annexe) prévoit une agrégation par les applications informatiques de la DGFIP (Hélios et CDG-D SPL) des données produites par l'ordonnateur et le comptable public, chacun agissant sur son périmètre de compétence. Des contrôles de concordance automatisés entre certaines données transmises par l'ordonnateur et celles figurant dans les états du compte financier unique relevant du comptable seront opérés.

Selon ce circuit informatique, la collectivité ou le groupement devra transmettre au comptable public, via un PES-PJ typé budget, un fichier de données au format XML conforme au schéma publié², correspondant aux données relevant de l'ordonnateur étant observé que

¹ Établissements publics locaux
notamment, en particulier les centres communaux d'action sociale ou les caisses des écoles

² Publié sur le site : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/protocole-dechange-standard-pes-0>

la partie sur les « états annexés » sera également transmise au format PDF. Après inclusion de données produites par le comptable public, le compte financier unique sera disponible au format XML dans l'application CDG-D SPL de la direction générale des finances publiques. Le compte financier unique sur chiffres sera validé en ligne dans l'application CDG-D SPL.

Le compte financier unique sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité ou du groupement, dans le respect de leurs prérogatives respectives.

La transmission du compte financier unique au représentant de l'État aux fins de contrôle budgétaire sera effectuée par la collectivité ou le groupement par voie dématérialisée dans l'application Actes budgétaires.

Les collectivités ou groupements qui expérimenteront le compte financier unique et leurs comptables assignataires seront invités à faire part de leurs observations sur ce nouveau format de compte dans la perspective du rapport que le Gouvernement devra rendre au Parlement sur cette expérimentation en 2023.

CECI RAPPELE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Les ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics ont admis [dénomination de la collectivité ou du groupement] à participer à l'expérimentation du compte financier unique pour les comptes des exercices 2022 et 2023.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation du compte financier unique par [dénomination de la collectivité ou du groupement] et de son suivi.

ARTICLE 2 : Périmètre de l'expérimentation

Principes

Pendant l'expérimentation, un compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion pour chacun des budgets éligibles à l'expérimentation dès lors que ce budget est tenu à la production d'un compte administratif et d'un compte de gestion individualisé.

Mise en œuvre par [dénomination de la collectivité ou du groupement]

Au titre des exercices 2022 et 2023, un compte financier unique sera produit pour chacun des comptes afférents :

- au budget principal,
- aux budgets annexes suivants : [à compléter avec la liste exhaustive des budgets annexes à caractère administratif ou à caractère industriel et commercial concernés].

Durant l'expérimentation, la production d'un compte administratif et d'un compte de gestion sera maintenue pour :

- [citer la liste des budgets annexes des entités ou services non inclus dans

l'expérimentation (exemple : caisse des écoles, services sociaux et médico-sociaux...)]

ARTICLE 3 : Respect des pré-requis de l'expérimentation

3.1 Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 [le cas échéant avec le plan de comptes M57]

Cas de collectivité et de groupement ayant adopté la M57 avant l'expérimentation

La collectivité ou le groupement applique le référentiel budgétaire et comptable M57 depuis l'exercice [XX] ; elle remplit depuis cette date l'un des pré-requis de l'expérimentation du compte financier unique.

Cas de collectivité et de groupement devant adopter la M57 pour l'expérimentation

La collectivité adopte le référentiel budgétaire et comptable M57 [avec le plan de comptes M57 abrégé pour les communes de moins de 3500 habitants] au plus tard le 1^{er} janvier 2022.

3.2 Dématérialisation des documents budgétaires

Cas de collectivité et de groupement ayant dématérialisé ses documents budgétaires avant l'expérimentation

La [dénomination de la collectivité ou du groupement] dématérialise ses documents budgétaires [depuis l'exercice XX] dans l'application Actes budgétaires. Elle remplit donc les pré-requis informatiques nécessaires à la confection du compte financier unique pendant toute la durée de l'expérimentation.

Cas de collectivité et de groupement devant mettre en place la dématérialisation des documents budgétaires pour l'expérimentation

Afin de permettre la bonne mise en œuvre du protocole informatique de confection du compte financier unique expérimental précité, la collectivité ou le groupement dématérialise ses documents budgétaires pour au plus tard le 1^{er} janvier 2022.

Dispositions communes

Pour la collectivité :

Ainsi, la collectivité ou le groupement sera en capacité de transmettre au comptable public, à partir du premier exercice d'expérimentation, soit l'exercice 2022, les flux de données relevant de sa responsabilité conformément à l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental, et selon le circuit informatique mentionné *supra*.

Pour l'État :

A partir du premier exercice d'expérimentation, les applications du comptable public lui permettront d'accepter les flux de données émanant de la collectivité ou du groupement.

A défaut de respect des pré-requis relatifs à l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 et à la dématérialisation des documents budgétaires, la présente convention sera réputée caduque.

ARTICLE 4 : Elaboration conjointe du compte financier unique

4.1 Travail préparatoire entre l'ordonnateur et le comptable [à détailler en tant que de besoin selon les souhaits des partenaires]

4.2 Calendrier

La collectivité ou le groupement adressera par flux vers Hélios, dans la perspective de la clôture de chacun des exercices budgétaires couverts par l'expérimentation, les données dont la production lui incombe, dans un calendrier compatible avec le respect des échéances de reddition et d'approbation des comptes définies dans les textes législatifs et réglementaires en vigueur pour la collectivité ou le groupement. Les échéances du calendrier seront convenues entre l'ordonnateur de la collectivité ou du groupement et son comptable assignataire.

Les services de la DGFIP assureront l'accès de la collectivité au compte financier unique enrichi des tableaux relevant du comptable, dans sa version tant provisoire que définitive, dans les délais prescrits par les textes en vigueur.

ARTICLE 5 : Suivi de l'expérimentation

L'expérimentation du compte financier unique doit permettre de recueillir en particulier l'avis des collectivités et des groupements volontaires et de leurs comptables sur, notamment, les éléments suivants :

- la nouvelle architecture de restitution budgétaire,
- la pertinence du format de présentation des informations fournies dans le compte financier unique,
- le circuit informatique de confection du compte financier unique,
- les nouvelles modalités de travail entre l'ordonnateur et le comptable,
- des évolutions complémentaires qui pourraient être proposées au législateur dans la perspective d'une éventuelle généralisation du compte financier unique, notamment sur les ratios, les composantes des états annexés et l'articulation entre le compte financier unique et les autres vecteurs d'information financière comme les rapports accompagnant les comptes ou les données ouvertes [open data].

Afin de recueillir ces avis, la collectivité ou le groupement ainsi que le comptable assignataire seront invités à faire partie d'un comité d'expérimentateurs. Des points réguliers seront ainsi organisés pendant la période de l'expérimentation entre les services de l'État, les collectivités ou groupements expérimentateurs et leur comptable assignataire. Pour enrichir les retours d'expérience, les DRFiP, DDFiP et les préfetures concernées pourront également transmettre d'éventuelles observations .

Afin d'assurer la qualité et le suivi des échanges entre les différentes parties prenantes à l'expérimentation du compte financier unique, des référents sont désignés dans chacune d'entre elles.

ARTICLE 6 : Durée de la convention

La présente convention est valable pour toute la phase de l'expérimentation telle que décrite en son article 1^{er}.

Accord du comptable public assignataire / Vu le comptable public assignataire
de la collectivité ou du groupement
[signature]

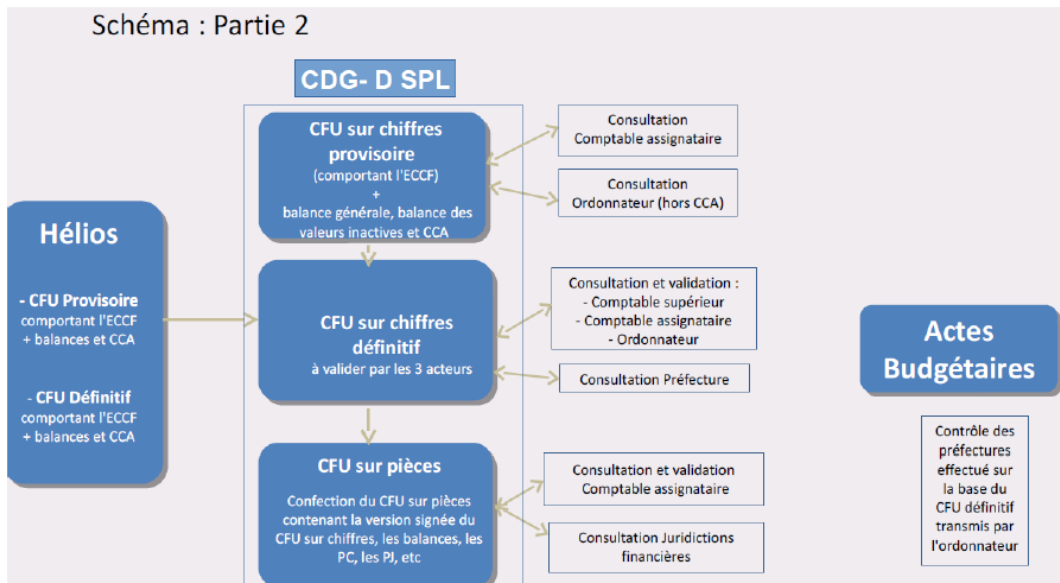
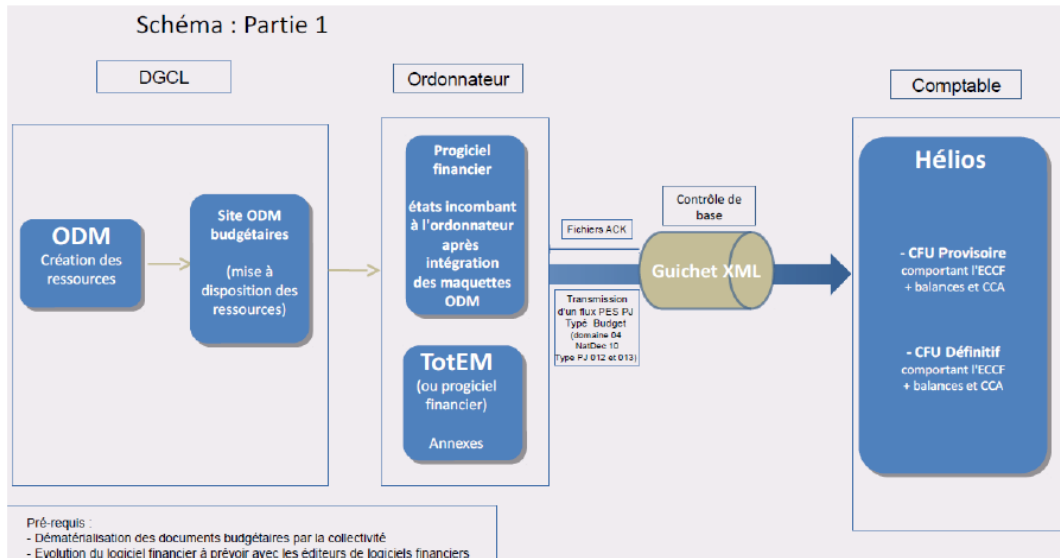
Fait à....., le

En x exemplaires originaux, dont un pour chacun des signataires

Pour l'État :
[signatures]

Pour la collectivité ou le groupement
[signature]

ANNEXE DE LA CONVENTION



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 48

OBJET : CONSEQUENCES DE LA FUSION – TRANSFERT DES BIENS SITUES SUR LES COMMUNES RELEVANT DU SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE DE BEAUVAIS

Numéro de la Délibération : 220621-DC-1.2.7

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : CONSEQUENCES DE LA FUSION – TRANSFERT DES BIENS SITUES SUR LES COMMUNES RELEVANT DU SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE DE BEAUVAIS

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1311-13 et le III de l'article L. 5211-41-3 ;
- Le code général des impôts notamment son article 1042-A ;
- Le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 modifié portant réforme de la publicité foncière ;
- Le décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955 modifié pour l'application du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ;
- L'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes du Pays de Thelle et Ruraloise issue de la fusion de la Communauté de communes du Pays de Thelle et de la Communauté de communes La Ruraloise ;
- L'arrêté préfectoral en date du 17 juin 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Thelle et Ruraloise, notamment son article 1 portant sur la dénomination Communauté de communes Thelloise ;
- La délibération n° 270619-DC-II.1.4 en date du 27 juin 2019 portant sur les conséquences de la fusion – transfert des biens ;
- La délibération n° 160720-DC-001 en date du 16 juillet 2019 portant élection du président de la Communauté ;
- La délibération n° 160720-DC-003 en date du 16 juillet 2019 portant élection des vice-présidents ;
- Le courrier en date du 28 février 2017 de la direction générale des finances publiques de Beauvais - service de publicité foncière et d'enregistrement ;
- La notification de cause de rejet de la direction générale des finances publiques - service de publicité foncière et de l'enregistrement de Beauvais en date du 30 octobre 2019 ;
- L'avis favorable des commissions en date du 17 juin 2021 ;

Considérant :

- Que le délai imparti pour procéder à la rectification du rejet (un mois est forclus), qu'en conséquence il convient de reprendre entièrement la procédure de publication ;
- Que dans l'intervalle, est intervenu le renouvellement général des conseils municipaux, et qu'en conséquence, conformément aux dispositions de l'article L. 1311-13, monsieur Pierre DESLIENS, en sa qualité de président de la Communauté de communes Thelloise, est habilité à recevoir et à authentifier l'acte et que le 1^{er} vice- président représente la Communauté de communes audit acte et qu'il convient par la présente de l'autoriser à agir ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PREND CONNAISSANCE** du document constatant les transferts de biens situés sur les communes relevant du service de publicité foncière de Beauvais de l'ex-Communauté de communes du Pays de Thelle et de l'ex-Communauté de communes La Ruraloise ;
- **AUTORISE** Monsieur Jean-Jacques DUMORTIER, 1^{er} Vice-Président, à représenter la Communauté de communes Thelloise dans ledit document et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération relative aux conséquences de la fusion sur le transfert des biens, ainsi que plus généralement, tous autres documents établis en application des dispositions de l'article L. 1311-13 du code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : ... juin 2021
Date de l'affichage : ... juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 48

OBJET : BILANS ACQUISITIONS CESSIONS DE BIENS IMMOBILIERS – COMPLEMENT ANNEE 2017 – RECTIFICATIF ANNEE 2018 – ANNEE 2019 – ANNEE 2020

Numéro de la Délibération : 220621-DC-1.2.8

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : BILANS ACQUISITIONS CESSIONS DE BIENS IMMOBILIERS – COMPLEMENT ANNEE 2017 – RECTIFICATIF ANNEE 2018 – ANNEE 2019 – ANNEE 2020

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'article L. 5211-37 du code général des collectivités territoriales ;
- La délibération n° 2018-DCC-058 en date du 13 avril 2018 portant sur le bilan 2017 des acquisitions et des cessions de biens immobiliers ;
- La délibération n° 2070619-DC-II-1.6 en date du 29 juin 2019 portant sur le bilan 2018 des acquisitions et des cessions de biens immobiliers ;
- L'avis favorable des commissions en date du 17 juin 2021 ;

Considérant :

- Que la délibération n° 2018-DCC-058 susvisée a omis des actes d'acquisition publiés début 2018 ;
- Que la délibération n° 270619-DC-II-1.6 est erronée en ce qu'elle ne fait état que de délibérations de cessions prises l'année 2018 et non d'actes d'acquisition ou de cessions réalisés en 2018 ;
- Que la délibération du bilan 2019 des acquisitions et des cessions n'a pas été produite ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

- **COMPLETE** la délibération n° 2018-DCC-058 en date du 13 avril 2018 par les acquisitions omises ;

BILAN 2017 - BUDGET PRINCIPAL - COMPLEMENT

Acquisition Cession Echange	Commune(s)	Parcelle(s)	Superficie (m ²)	Prix (€)	Prix/m ² (€/m ²)	Date acte	Service de publicité foncière	Date de publication	Mention de publication	Acquis de ... Cédé à ... Echangé entre ...	Destination
Acquisition	FRESNOY-EN-THELLE	ZE 22	309	203,94	0,66	17/07/2017 21/07/2017 22/09/2017	SENLIS	13/10/2017	2017 P 6089	Groupement foncier agricole "LE GRAND TERRIER"	Liaison routière RD 1001 - RD 49
Acquisition	BELLE-EGLISE	ZA 52 - ZA 54 ZA 69 - ZA 72	16 316	10 768,56	0,66	27/12/2017	SENLIS	25/01/2018	2018 P 537	Conseil gestion financement Immobilier Cogefim	Liaison routière RD 1001 - RD 49

- **RAPPORTE** la délibération n° 270619-DC-II.1.6 en date du 29 juin 2019 ;

- **PREND ACTE** de la présentation du bilan 2018 - 2019 - 2020 des acquisitions et des cessions immobilières comme indiqué ci-après, en vue de leur annexion au comptes administratifs :

BILAN 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Acquisition Cession Echange	Commune(s)	Parcelle(s)	Superficie (m ²)	Prix (€)	Prix/m ² (€/m ²)	Date acte	Service de publicité foncière	Date de publication	Mention de publication	Acquis de ... Cédé à ... Echangé entre ...	Destination
Acquisition	BELLE-EGLISE	ZA 56	641	423,06	0,66	26/12/2017 12/01/2018	SENLIS	30/01/2018	2018 P 635	Consorts HAINSELIN	Liaison routière RD 1001 - RD 49
Acquisition	BELLE-EGLISE	ZA 58	1 550	1 023,00	0,66	26/12/2017 12/01/2018	SENLIS	30/01/2018	2018 P 633	M. François CHERON	Liaison routière RD 1001 - RD 49
Acquisition	BELLE-EGLISE	ZA 65 - ZA 67	5 473	3 612,18	0,66	23/03/2018	SENLIS	12/04/2018	2018 P 2029	Groupement foncier agricole des domaines de la famille COLLAS	Liaison routière RD 1001 - RD 49
Acquisition	FRESNOY-EN-THELLE	ZE 38	1 173	3 739,56	3,19	16/05/2018	SENLIS	29/05/2018	2018 P 2937	M. Gilbert HENNEQUIN Mme Christiane HENNEQUIN	Liaison routière RD 1001 - RD 49

BILAN 2018 – BUDGET ANNEXE ZAE NOVILLERS-SAINTE GENEVIEVE

Acquisition Cession Echange	Commune(s)	Parcelle(s)	Superficie (m ²)	Prix (€)	Prix/m ² (€/m ²)	Date acte	Service de publicité foncière	Date de publication	Mention de publication	Acquis de ... Cédé à ... Echangé entre ...	Destination
Cession	NOVILLERS	ZB 235 - ZB 239 ZB 298 - ZB 301	39 003	684 857,79	17,56	17/04/2018	BEAUVAIS	-	-	SA SMCIC LEASE	Commercialisation terrains ZAIC NOVILLERS - SAINTE-GENEVIEVE
Cession	NOVILLERS	ZB 296 - ZB 299	6 000	120 000,00	20,00	01/03/2018	BEAUVAIS	-	-	Société AUX JEUNES POUSES	Commercialisation terrains ZAIC NOVILLERS - SAINTE-GENEVIEVE

BILAN 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Acquisition Cession Echange	Commune(s)	Parcelle(s)	Superficie (m ²)	Prix (€)	Prix/m ² (€/m ²)	Date acte	Service de publicité foncière	Date de publication	Mention de publication	Acquis de ... Cédé à ... Echangé entre ...	Destination
Acquisition	FRESNOY-EN-THELLE	ZE 32 ZE 34	1 911	1 261,26	0,66	28/05/2019	SENLIS	17/06/2019	2019P3500	Mme Marcelle HEBERT veuve BERSON Mme Isabelle BERSON	Liaison routière RD 1001 - RD 49
Acquisition	SAINT-SULPICE	AH 174	808	40 400,00	50,00	30/10/2019	BEAUVAIS	14/11/2019	2019P6442	Union coopérative de l'arrondissement de Clermont (UCAC)	Extension parc de stationnement de la gare ferroviaire

BILAN 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Acquisition Cession Echange	Commune(s)	Parcelle(s)	Superficie (m ²)	Prix (€)	Prix/m ² (€/m ²)	Date acte	Service de publicité foncière	Date de publication	Mention de publication	Acquis de ... Cédé à ... Echangé entre ...	Destination
Acquisition	CHAMBLY	ZH 109	8 637	67 786,56	7,85	21/01/2020	SENLIS	19/02/2020	2020 D 1893	Commune de Chambly	Aire d'accueil des gens du voyage

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210622-220621-DC-1-2-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 23/06/2021

Affichage : 24/06/2021

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 48

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL DE LA CC THELLOISE - MODIFICATIONS
--

Numéro de la Délibération : 220621-DC-I.3.1

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL DE LA CC THELLOISE - MODIFICATIONS

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- La délibération n° 191220-DC-II.6.2 du 19 décembre 2019 portant adoption du règlement intérieur du personnel communautaire modifié par délibération n° 110220-DC-II.4.3 du 11 février 2020 et par délibération n° 150920-DC-I.10 du 15 septembre 2020 ;
- Le règlement intérieur du personnel de la Communauté de communes Thelloise ;
- L'avis favorable des représentants du Comité Technique en date du 26 mai 2021 ;
- Le rapport n° I.3.1 du Président ;
- L'avis favorable des commissions en date du 17 juin 2021 ;

Considérant

- La nécessité d'apporter des modifications au règlement intérieur du personnel de la Communauté de communes Thelloise ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** les modifications au règlement intérieur du personnel communautaire dans les conditions reprises ci-dessous ;

ORGANISATION GENERALE DU TRAVAIL

- *Ajout à l'article 6 – Horaires de travail*
- Heures supplémentaires

Les heures complémentaires seront obligatoirement rémunérées.

- *Modification de l'article 8 bis - Don de jours de repos non pris*

Tout agent peut faire don de jours de repos **non pris** à un collègue :

- parent d'un enfant gravement malade
- **proche aidant de personnes en perte d'autonomie**
- **parent d'enfant décédé ou assurant la charge effective et permanente d'une personne décédée de moins de 25 ans**

ainsi qu'il suit :

o Formalités obligatoires

- L'agent donateur qui cède ses jours de repos, le signifie par écrit à l'autorité territoriale, le don étant définitif après accord de celui-ci. Il est nécessaire pour cet agent de détailler le nombre et le type de jours de repos cédés.

- L'agent qui souhaite bénéficier d'un don de jours de repos formule sa demande par écrit à l'autorité territoriale. Cette demande doit être accompagnée **des pièces justificatives adaptées à la situation de l'agent.**

- En cas de nécessité, un appel au don peut être lancé auprès de l'ensemble du personnel de la communauté de communes Thelloise afin de capitaliser un nombre de jours suffisants pour accéder à la demande de l'agent.

- L'autorité territoriale dispose de 15 jours ouvrables pour informer l'agent bénéficiaire du don de jours de repos.

Le don de jours épargnés sur un compte-épargne temps peut être réalisé à tout moment.

Le don de jours non épargnés sur un compte-épargne temps peut être fait jusqu'au 31 décembre de l'année au titre de laquelle les jours de repos sont acquis.

➤ Modification à l'article 10 - Autorisations spéciales d'absence :

2. *Les autorisations d'absence facultatives : elles sont déterminées par délibération après avis du Comité Technique*

Modification des modalités applicables pour la rentrée scolaire :

Des facilités d'horaires peuvent être accordées chaque année aux parents d'enfants inscrits dans un établissement d'enseignement maternel et élémentaire ou entrée en classe de 6^{ème} avec la possibilité d'accorder **1h (à poser en début de journée ou en fin de journée, avec possibilité de fractionner) sur le temps de travail.**

➤ Modification à l'article 12 – congés annuels et journées accordées au titre de la récupération du temps de travail

1. *Congés annuels :*

Deux jours de fractionnement sont acquis à tout agent en activité du 1er janvier jusqu'au 31 décembre. **Ces 2 jours seront ouverts dès le 1er janvier de l'année pour les agents stagiaires / titulaires ou dont le contrat de travail couvre l'année considérée complète.**

Pour les agents arrivants en cours d'année, application du droit commun : 1 jour de congé supplémentaire est attribué si le nombre de jours de congé annuel pris en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre est de cinq, six ou sept jours ; il est attribué un 2nd jour de congé supplémentaire lorsque le nombre de congé annuel est au moins égal à huit jours.

Les droits à 1 jour ou 2 jours seront ouverts/attribués dès qu'ils auront été acquis.

2. *Journées de récupération du temps de travail :*

- 1er trimestre : 3 jours **cumulables** entre RTT et CA
- 2ème trimestre : 3 jours **cumulables** entre RTT et CA
- 3ème trimestre : 3 jours **cumulables** entre RTT et CA
- 4ème trimestre : 3 jours **cumulables** entre RTT et CA

Si ces jours de RTT ne sont pas posés avant la fin de chaque trimestre, ils **peuvent** être portés au CET.